

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

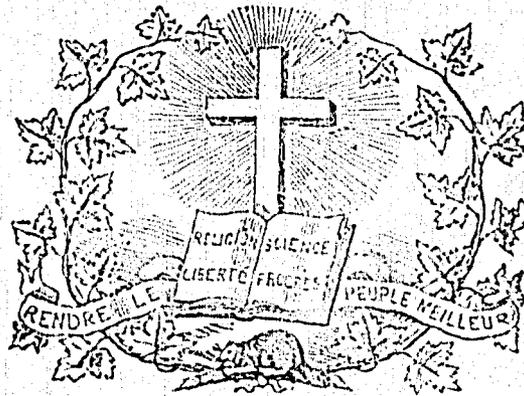
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# JOURNAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume VII.

Montreal, (Bas-Canada) Juin, 1863.

No. 6.

**SOMMAIRE.**—LITTÉRAIRE.—Poésie: St. Jean-Baptiste, par Victor de Lapendé.—**ÉDUCATION:** Solutions des problèmes de la dernière livraison.—AVIS OFFICIELS: Letres approuvées par le Conseil de l'Instruction Publique.—Diplômes accordés par les Bureaux d'Examinateurs.—Instituteur demandé.—INSTRUMENTS: Du choix des commissaires d'école.—Rapport du Secrétaire de l'Éducation du Bas-Canada pour l'année 1862.—Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour 1859 et 1860. (suite et fin).—Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.—Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus récentes: Paris, Bruxelles, Londres, Québec, Montréal.—Petite Revue Mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS.—Bulletin des Sciences.—Bulletin des Beaux-Arts.

## LITTÉRATURE.

### POÉSIE.

#### ST. JEAN-BAPTISTE.

I.

##### LE BAPTÊME AU DÉSERT.

Dans les plaines où luit, d'un éclat jaune et morne,  
Des sables ondoyant l'aridité sans borne,  
Loin des puits et de l'ombre et plus loin des humains,  
Est accroupi, couvrant sa tête de ses mains,  
Fauve, sombre, immobile et différant à peine  
Des rochers calcinés percant la molle arène,  
Un homme aux durs contours, aux flancs maigres, nerveux,  
Inculte, hérissé de barbe et de cheveux ;  
Un éclair parfois brille en son orbite cave,  
Il a l'œil d'un voyant et l'habit d'un esclave ;  
Des lanières de cuir serrent contre ses reins  
Les poils roux du chameau tissés avec des crins.  
Iors lui seul, il n'est pas, sous ce ciel rouge, une âme ;  
Pas un insecte errant dans cet air tout de flamme,  
Pas un brin d'herbe et pas une baleine de vent ;  
Lui seul, dans la fournaise, a pu rester vivant.  
Autour de lui, sans fin, le silence et le vide,  
Et du sable éternel la mer morte et livide.  
La lumière, inondant son immense prison,  
D'un cercle épais de feu ferme tout horizon.

Or l'hiôte du désert qui, sans tomber en cendres,  
Habite ainsi le feu, pareil aux salamandres,  
Disait :—“ Toi que j'entends, où donc es-tu caché,  
Esprit retentissant à mon ombre attaché ?  
J'écoute, je te suis ; seul avec ta parole,  
Sourd à toutes les voix de ma chair que j'immole,  
J'ai marché bien des jours, bien des nuits, sans savoir  
Où tu fais ta demeure, Esprit, et sans te voir.  
Dans les buissons ardents peut-être tu te voiles ?  
Incliné sur les puits où tremblent les étoiles,

Le moindre bruit de l'eau tient mon âme en suspens,  
Mais, au fond, je n'ai vu nager que les serpents,  
Dans les bois du Carmel, en écartant leurs branches,  
J'ai vu des nids s'ouvrir et fuir des niles blanches,  
Et dans l'autre, devant mon œil qui te poursuit,  
L'œil sanglant du lion flamboyer dans la nuit.  
En tous lieux, dans la plaine ou la vallée étroite,  
Dans les flots, ta voix parle à ma gauche, à ma droite ;  
Jamais pourtant, Seigneur, tu n'as voulu montrer  
La gloire de ton front que je viens adorer.”

—“ Va partout où des yeux le rayon peut s'étendre :  
Ne te lasse jamais ni de voir, ni d'entendre :  
Que ton regard des bois perce les sombres murs ;  
Fouille au creux des volcans ; du bord des puits obscurs,  
Vois l'onduleux serpent sillonner les eaux calmes ;  
Entr'ouvre les rameaux des cèdres et des palmes,  
Écoute leurs oiseaux ; et considère, encor,  
Le grand désert couché dans sa cuirasse d'or.  
Des sables, des forêts, des flots, d'où qu'elle vienne,  
La voix qui parlera sera toujours la mienne.”

—“ Seigneur ! te voir un jour, pour prix des ans nombreux  
Consumés au désert en jeûnes rigoureux !  
Tu le sais, j'ai si bien dompté la laine grossière,  
Qu'on dirait que je vis de flamme et de poussière.  
Marchant vers l'horizon, qui recule toujours,  
A peine ai-je trouvé, tous les deux ou trois jours,  
Une source, un peu d'herbe et quelques sauterelles.  
J'ai quitté la maison, la vigne paternelles,  
Et ma mère et les miens, pour suivre ton sentier ;  
A tes commandements j'appartiens tout entier ;  
A peine des humains sais-je encore le visage.  
Donne-moi mon salaire après ce dur voyage,  
Découvre-moi ta face, et ces lèvres d'où sort  
Un souffle nourricier plus puissant que la mort !”

—“ Que veux-tu ? je n'ai pas de lèvres ni de face.  
Renonce à me trouver dans un coin de l'espace ;  
Je n'habite pas l'autre, ou le cèdre, ou le puits.  
Tes bras s'ouvrent en vain pour me saisir ; je suis  
Plus prompt que le simoun, et plus insaisissable  
Que n'est dans un rayon l'atome ailé du sable,  
Plus subtil que le feu, plus transparent que l'eau,  
Plus fluide que l'air agité par l'oiseau.  
Touche, là-haut, des nuits les blanches étincelles ;  
Moi je suis plus lointain, plus innombrable qu'elles.  
Enlace dans tes bras le désert ou les mers,  
Moi je suis plus grand qu'eux, plus un et plus divers ;  
Je suis plus beau, je n'ai ni couleur ni figure.  
Qui prétend m'avoir vu commet une imposture.  
Reste mon serviteur ; écoute ; obéis-moi,  
Moi, lorsque tout se fait, qui retentis en toi...  
Si tu pouvais me voir, c'est à l'heure suprême  
Où, fermant tes deux yeux, tu plonges dans toi-même.”

— " Pour vous suivre, ô Seigneur ! de ces sables mouvants  
J'ai traversé les flots inconnus des vivants ;  
J'espérais vous trouver au moins sur l'autre rive :  
Vers le lieu du repos dites-moi si j'arrive ;  
De cette mer de feu trouverai-je le port ?  
Me faut-il, au désert, marcher jusqu'à la mort ? "

— " La sphère éblouissante où l'on entre à ma suite  
Est un feu sans repos, sans foyer, sans limite ;  
Sur mon aile emporté, dans ces mondes brûlants  
Sans atteindre le fond tu voleras mille ans.  
Mais c'est assez ; tes yeux ont puisé de lumière  
Ce qui peut en tenir sous l'humaine paupière ;  
Va, tout plein du désert, prêchant ce qu'il t'apprit,  
Homme, retourne aux lieux d'où t'a tiré l'Esprit."

— " Moi, ton hôte, ô Seigneur ! m'enfermer dans les villes,  
Et porter avec eux le joug des lois serviles...  
Faire aspirer ton souffle à leurs poumons impurs ! "

— " T'ai-je dit d'habiter à l'ombre de leurs murs ?  
Tu parlerais en vain dans leurs palais frivoles ;  
Il faut l'ardent soleil, l'air libre à tes paroles.  
Dans le bruit des cités la voix de Dieu se perd.  
Il faut que les humains retournent au désert ;  
Qu'ils brûlent leurs vieux toits, qu'ils partent ; qu'ils oublient  
Leurs trésors, leurs plaisirs, ces chaînes qui les lient,  
Les festins éternels, les fornications,  
Viciant jusqu'aux os les générations.  
Le jeûne du désert est leur dernier remède ;  
Tu ne peux rien sur eux si le désert ne t'aide.  
Mais, aussi loin que toi, nul, sans mourir brûlé,  
N'offensera du pied ce sable immaculé.  
Va plus près d'eux ; habite une terre moins rude  
Dont leurs cœurs puissent mieux porter la solitude,  
Où l'air, plus tempéré par l'ombre et par les eaux,  
Ait l'humide douceur qu'il faut à ces roseaux.  
Va-t'en vers le Jourdain, prêchant la pénitence,  
La crainte, la justice : un autre, qui s'avance,  
D'une loi plus parfaite enseignant le devoir,  
Porte un mot plus divin que tu n'as pu savoir.  
Va donc, reprends le peuple ; et qu'un flot pur le lave  
Des taches de la chair qui le rendait esclave.  
A toi de nettoyer, de tout le vieux levain,  
Le vase qu'un plus digne emplira de son vin.  
Pars, et si tu trouvais, avant d'atteindre au fleuve,  
Le zèle du désert dans quelque âme encor neuve,  
Mène-la plus avant dans ce pays ardu  
Où ta chair s'est durcie, où tu m'as entendu.  
Tout homme doit venir aussi près que possible  
De ces lieux où ton œil voulut voir l'invisible."

Or, docile à l'Esprit, Jean se leva soudain,  
Et l'ardent Précurseur marcha vers le Jourdain.  
Et déjà le suivaient, dans ces sentiers austères,  
Des hommes imitant ses jeûnes solitaires.  
Tous, dans les vives eaux, à sa voix, se plongeaient  
Affranchis de la chair, et tous l'interrogeaient :

— " O maître, qu'as-tu vu, qu'as-tu fait, dis, ô maître,  
Dans la contrée où nul après toi ne pénètre ? "

— " Comme vous m'écoutez, j'écoutais une voix."

— " Qui te parlait ? celui qu'aperçut autrefois  
Moïse, et qui grava ses décrets sur dix tables ?  
Maître, dis-nous sa forme et ses traits redoutables."

— " Je n'ai rien vu de plus que, sous les vastes cioux,  
Ne peuvent en s'ouvrant voir les plus faibles yeux :  
Les fleuves, les forêts et les bêtes vivantes,  
Puis des sables sans fin les montagnes mouvantes."

— " Chaque année, à Sion, comme ordonnent les nôtres,  
Disciple du désert, les autels négligés  
N'ont pas eu ta prière et les dons obligés,  
Tu n'as jamais offert encens ni sacrifice ? "

— " Non ; à d'autres présents je crois Dieu plus propice.  
Je n'égorgeai jamais, sur les autels anciens,  
Les brebis et les bœufs comme les Phariséens.  
Sur les sables fumants des plaines d'Humée,  
J'offrais ma propre chair de jeûnes consumée,  
Et mes vils appétits, et tout penchant grossier,  
Retranché par l'esprit plus aigu que l'acier.

— " Ta voix, maître, nous semble inviter à la mort ! "  
— " Nul ne vivra toujours sans s'immoler d'abord,  
Sans avoir traversé, voyageur intrépide,  
La région du vide et le sable torride.  
Ecoutez le désert : " Sur mes sables sans fin  
" J'endure le soleil et la soif et la faim ;  
" Je n'ai ni frais manteau de gazon, ni ceinture  
" De ruisseaux ombragés, ni turban de verdure.  
" Je jeûne et je suis nu de toute éternité ;  
" C'est pourquoi le Seigneur m'a toujours habité ;  
" Et tous les cœurs impurs, en qui la mort pénètre,  
" Doivent se consumer dans mes feux pour renaître."

— " Maître, à qui le désert a parlé si souvent,  
Dans ses secrets sentiers conduis-nous plus avant ;  
Sans doute il t'a montré ce que l'œil ne voit guères ? "

— " Non ; la terre m'offrit ses spectacles vulgaires :  
J'ai vu les loups gloutons et les chacals, plongés  
Dans le sang des troupeaux par le tigre égorgeés.  
Luttant pour assouvir leur faim terrible, ancienne,  
Quand l'horrible chasseur avait repu la sienne,  
Ils mangeaient ardemment, longuement, sans repos ;  
Après la chair encor leurs dents broyaient les os.  
Mais je n'ai jamais vu la brute dans son antre  
Mourir de plénitude en festoyant son ventre.  
En vérité, sachez que ces chiens et les loups,  
Hommes, dans leurs repas, sont moins hideux que vous.

— " Parle encor du désert, ô maître ! tes dicours  
Dussent-ils accuser et maudire toujours ;  
Ne t'a-t-il pas montré des choses moins cruelles ? "

— " J'ai vu les grands troupeaux des daims et des gazelles,  
Après un long parcours de sables, de rochers,  
Trouver enfin la source et le gazon cherchés ;  
Et tous se répandaient sur la pelouse verte,  
Chacun broutait un peu de l'herbe à tous offerte.  
Et je ne voyais pas le plus faible, à l'écart,  
Contraint par le plus fort à lui céder sa part ;  
Et, plutôt que laisser mourir de la famine  
Le troupeau fraternel qui suit sa loi divine,  
Notre père commun, devant les pieds des daims,  
De ce vert oasis allongeait les jardins.  
J'ai vu, dans ses travaux, le peuple des abeilles  
De sa ville embaumée ordonnant les merveilleuses.  
Des flancs de l'arbre creux, nettoyés avec soin,  
De nombreux ouvriers se répandaient au loin ;  
Et nul, en épuisant le parfum des calices,  
Ne songe à s'enivrer d'égoïstes délices.  
Tous travaillent ; aussi la féconde cité  
Conserve tout l'hiver les présents de l'été ;  
L'abondance l'habite, et la ruche encor laisse  
Fuir des fentes du chêne un trop-plein de richesse,  
Et répand, pour la faim du pauvre voyageur,  
L'aumône d'un miel pur béni par le Seigneur."

Loin des hommes ainsi, la voix de Jean captive  
Des élus du désert la famille attentive.  
Puis, quand il vint plus près des pays habités,  
De nouveaux pénitents sortaient de tous côtés.  
Car le bruit de son nom, dans les cités surprises,  
Tombait, comme apporté du désert par les brises.  
Tels d'un fleuve lointain, dans le calme des nuits,  
Avec l'odeur des bois roulant vers nous les bruits,  
Un vent frais les répand, en sonores bouffées,  
Dans les murs des cités de poussière étouffées.  
Plusieurs, dans la mollesse et les mauvaises mœurs,  
S'éveillaient et marchaient, frappés de ces rumeurs ;  
Et couraient au-devant de celui qui châtie,  
Et courbaient sous sa main leur tête repentie,  
Jeûnant, marchant les reins du cilice entourés,  
D'un besoin de douleur tout à coup dévorés.  
Or, du maître en courroux, dont la voix tonne et gronde,  
Plus le jug est sévère et plus la foule abonde ;  
Et lui, les flagellant du fouet de leurs péchés,  
Savait rouvrir aux pleurs les yeux les plus séchés.

Debout sur une roche étroite, et que du fleuve  
La blanche écume atteint, si pen que l'eau s'émeuve,  
Pieds nus, d'un long bâton armé comme un pasteur,  
Il s'appuie, et, parlant de toute sa hauteur,  
Châtie ainsi la foule incessamment accrue,  
De loin, pour l'écouter, vers le fleuve accourue.  
Foule étrange de gens incultes ou maudits,  
Pâtres, bandits, soldats semblables aux bandits ;

Obscènes mendians aux sourires farouches ;  
 Publiciens aux doigts noirs, au front blême, aux yeux louches,  
 Tous attentifs : les uns sur le sable couchés ;  
 D'autres, assis plus loin dans les creux des rochers,  
 Sous les grands aloès et sous les palmiers rares,  
 Cherchant l'ombre et le frais dont ces lieux sont avares ;  
 D'autres, pour voir le maître et l'ouïr à leur gré,  
 Entrent jusqu'aux genoux dans le fleuve sacré.  
 Tout fait silence au loin, le vent, l'eau jaune et lente,  
 Et des plaines du Gad l'immensité brûlante.  
 Seul, l'homme du désert parle à ce peuple, et dit  
 Ce qu'il peut répéter de ce qu'il entendit :  
 " Rendez droits les sentiers et préparez la voie ;  
 Toute chair connaîtra le salut et la joie.  
 Approchez ! Le Seigneur est déjà sur le seuil ;  
 Des superbes sommets son pied courbe l'orgueil.  
 Loïn des molles cités que l'esclavage habite,  
 Venez, dans le désert, attendre sa visite ;  
 Venez, et, par le jeûne et les mâles travaux,  
 Faites-vous des cœurs neufs et des membres nouveaux.  
 Ah ! que l'eau du torrent mêlée au miel sauvage  
 Mieux que le vin dans l'or m'a fait un doux breuvage !  
 Comme à mes pieds tombant dans l'herbe, le matin,  
 La sauterelle apporte un facile festin !  
 Sans autre soin que Dieu dans la journée entière,  
 Combien vive au désert s'écoule la prière !  
 Et, faisant avec nous leurs adorations,  
 Quels saints rugissements, le soir, ont les lions !

" Pour ôter ses élus des longues servitudes,  
 Dieu les pousse lui-même au fond des solitudes.  
 Il fait, pour les nourrir dans l'aride séjour,  
 De la manne du ciel leur pain de chaque jour.  
 Le désert affranchit le corps ainsi que l'âme ;  
 La fierté se respire avec ses vents de flamme.  
 Venez ! dans la prière et l'air libre des monts  
 Vous secourrez le joug des rois et des démons.

" Et si la solitude, en votre âme agrandie,  
 De sa soif immortelle allume l'incendie,  
 Le prophète apparaît qui jamais ne faillit ;  
 Il frappe le rocher, et l'eau vive jaillit,  
 Jaillit à flots pressés et coule intarissable ;  
 Elle creuse son lit sur le roc, dans le sable,  
 Et vous y buvez tous, esclaves triomphants,  
 La liberté, la vie. Hommes, femmes, enfants,  
 Tous s'y viennent plonger ; et toute plaie immonde,  
 Toute marque des fers disparaît dans cette onde :  
 Vous marchez jeunes, purs, pleins d'audace et de foi,  
 Vers le mont foudroyant d'où descendra la loi.

" Venez donc ! au passé dites l'adieu suprême.  
 Entrez tous hardiment dans la mer du baptême ;  
 L'eau renferme la force avec la pureté  
 Et l'oubli des douleurs de la captivité ;  
 La terre, aux anciens jours, coupable, y fut lavée.  
 L'onde, en touchant le corps, fait que l'âme est sauvée ;  
 Elle donne une voix prophétique aux roseaux ;  
 L'esprit du Dieu vivant flotte encor sur les eaux !"

Tel Jean les entraînait dans le sein pur du fleuve  
 Pour engendrer au père une famille neuve ;  
 Et tous y descendaient, confessant leurs péchés,  
 Et devant lui passaient ; et sur leurs fronts penchés,  
 Elevant à deux mains la coupe qui déborde,  
 Jean répandait à flots l'eau de miséricorde.  
 D'un peuple si nombreux le Jourdain se remplit,  
 Que les hommes couvraient ses rives et son lit.

Durant l'automne, ainsi, quand les forêts sont mûres,  
 Un grand vent annoncé par de lointains murmures,  
 Éclatant tout à coup, enlève en tourbillons  
 Les feuilles, les rameaux qui comblent les sillons ;  
 Sur la vigne et les prés, comme un épais nuage,  
 Ils courent, longuement balayés par l'orage,  
 Tant qu'au bout de la plaine ils n'ont pas rencontré  
 Le lac qui les reçoit dans son lit azuré ;  
 Le feuillage en monceaux sur l'eau tombe et s'amasse,  
 Et d'une nappe sombre il en couvre la face.

Or au fond de leurs cœurs ils se demandaient tous :  
 " Jean n'est-il pas le Christ apparu parmi nous ?"

Et lui : " Je ne suis pas le Messie, et pas même  
 Un prophète. Je viens vous donner le baptême.  
 Je viens laver dans l'eau les hommes pénitents,  
 Et préparer la voie à celui que j'attends.

Voyez : lorsque la nuit vers l'occident recule,  
 Annonçant le soleil, paraît le crépuscule ;  
 Le Seigneur, de là-haut, l'envoie avec amour  
 Aux yeux que blesserait le brusque éclat du jour.  
 Il vient ; il verse à flots sa limpide rosée,  
 La moindre fleur des champs sa limpide rosée,  
 Aux arbres des chemins comme à ceux des forêts  
 Chaque rameau lavé luit plus vert et plus frais,  
 Afin que le soleil n'échauffe rien d'immonde  
 Et visitant le sein du bourgeon qu'il féconde.  
 Ainsi, moi, précurseur d'un baptême nouveau,  
 Pour vous purifier je vous plonge dans l'eau.  
 Mais, comme un grand soleil nécessaire à la vigne,  
 Un autre va venir, dont je ne suis pas digne  
 De toucher le sandale, et dans l'esprit de Dieu  
 Il vous baptisera du baptême de feu ;  
 Sa flamme au sang d'Adam rendra toute sa force,  
 A la sève ascendante il ouvrira l'écorce,  
 Afin que le vieux cep que le père a planté  
 Donne au saint vendangeur le fruit de charité."

Jusqu'alors confonda dans le peuple en prières,  
 Et simple comme un frère au milieu de ses frères,  
 Un homme au front pensif, mais sans austérité,  
 Se lève et vient s'offrir ; si divin de beauté  
 Qu'une lueur paraît émaner de sa face,  
 Et que les yeux émus s'humectent quand il passe.  
 Un sourire aperçu de tout être innocent  
 Attire à lui les cœurs d'un attrait tout-puissant.  
 Les tout petits enfants, pareils encore aux anges,  
 De son manteau d'azur viennent baiser les franges,  
 Et, de ses cheveux blonds, les oiseaux soupçonneux  
 De l'aile en se jouant touchent l'or lumineux.

Il marche ; aux pieds de Jean à son tour il s'arrête,  
 Au baptême commun il tend déjà la tête,  
 Voilà qu'un grand frisson saisit, à son aspect,  
 Le baptiseur courbé de crainte et de respect :  
 Il refuse et lui dit : " Ah ! Seigneur, c'est vous-même  
 De qui j'implore ici le don du vrai baptême ;  
 Je baptise dans l'eau, Maître, et vous dans l'Esprit."  
 Mais celui-ci : " Faisons ce que Dieu nous prescrit."

Jean cède, et de sa main sur l'homme pur s'écoule  
 La même eau qui lavait les péchés de la foule.

Et dès qu'au bord du sable ont paru, hors de l'eau,  
 Les pieds étincelants du baptisé nouveau,  
 Voilà que le ciel s'ouvre, un large éclair en tombe,  
 L'esprit de Dieu descend sous forme de colombe ;  
 Une voix dit dans l'air, où la splendeur a lui :  
 " C'est mon fils bien-aimé, je me complais en lui."

De lui seul et de Jean cette voix entendue  
 Remplit de longs échos l'invisible étendue ;  
 Et, palpitant d'amour du nadir au zénith,  
 Dans son sein attentif l'univers la bénit.  
 Les germes non éclos de toutes créatures,  
 Les vieux morts attendant au fond des sépultures,  
 Les globes nouveau-nés et dans leur floraison,  
 Les anges, les Esprits d'amour et de raison,  
 Le cèdre et l'humble mauve en ses frêles corolles,  
 Tout a frémi d'attente au vent de ses paroles ;  
 Car, en montrant à Jean celui qu'il espérait,  
 La colombe annonça Jésus de Nazareth !

Faites silence, ô voix des prophètes, des sages,  
 Descendez de votre niole, ô porteurs de messages ;  
 Mourez avec la nuit, étoiles, pâles sœurs :  
 Le vrai soleil éteint les flambeaux précurseurs !  
 En rayons inégaux autrefois dispersés,  
 La lumière elle-même enfin s'est épanchée,  
 Et le Verbe, que Dieu mesurait entre vous,  
 Est donné sans mesure à ce cœur humble et doux.  
 Donc, ô Jean, la plus grande entre les voix humaines,  
 Sagesse du désert, flot des douze fontaines,  
 Ton baptême finit sur ce front tout-puissant ;  
 Tu n'as plus sur la terre à verser que ton sang.

II.

LE MARTYR A LA COUR.

Les urnes, les trépièds, les flambeaux étincellent  
 Dans le festin d'Hérode, et les fleurs s'annoncellent.  
 Des hôtes accoudés les robes à longs plis  
 Jettent mille couleurs sur la pourpre des lits.

Les échantons, levant à deux mains les amphores,  
Versent les vins mielleux ; les blanches canéphores,  
Dans les paniers tressés d'argent flexible et fin,  
Offrent les blonds gâteaux étalés sur le lin.  
Les disques sont chargés de mets savants et rares.  
Sur les tables de jaspe, en figures bizarres  
De fleurs et d'animaux que l'art a transformés,  
L'ivoire et les métaux semblent s'être animés.  
L'encens fuit des trépieds en vapeur tournoyante ;  
Le nard, aux lambes d'or, brûle avec l'amiante.  
Le festin chante et rit, et mêle à tous moments  
Le bruit des coupes d'or au son des instruments.  
La lyre alterne avec les flûtes et les trompes.  
Le roi veut aujourd'hui montrer toutes ses pompes ;  
Au sortir de sa fête, il faut que mille voix  
Le proclament heureux et grand parmi les rois.

\* \*

Le festin redoublait de joie et de splendeurs ;  
Et déjà, de l'ivresse annonçant les ardeurs,  
Le rire avait couvert de ses éclats sonores  
Le son des coupes d'or se heurtant aux amphores.  
Des flambeaux plus nombreux s'allument, éclipsant  
Les obliques rayons du soleil pâlisant.  
Le métal des bassins et des disques s'embrace ;  
Une étoile jaillit du flanc de chaque vase ;  
Et complices des vins, les feux et les odeurs  
Endorment la raison sous les fronts ceints de fleurs.  
Le corps s'étend et pèse avec plus de mollesse  
Sur l'ondoyant duvet du coussin qui s'affaisse ;  
Sur le marbre, empourpré du vin qui la remplit,  
La coupe échappe aux doigts et roule au bord du lit.

\* \*

Entre les gais propos et les folles chansons,  
Un cœur plus gracieux bannit les échantons.  
De la reine ont paru les plus belles suivantes,  
A la lyre, à la danse, aux voluptés savantes ;  
Elles entrent ; leurs yeux, leur langoureux maintien,  
Attestent l'art impur d'un maître ionien.  
Une d'elles s'avance au pied du lit d'ivoire  
D'où sourit aux flatteurs Hérode dans sa gloire ;  
Et, prêtant l'ornement du luth et de la voix  
Aux chants d'un vil rapsode, hôte gagé des rois,  
Elle verse à l'amant l'éloge de l'amante,  
Philtre plus enivrant que la coupe écumante.

\* \*

Mais sur le seuil un bruit,

Un pas ferme et tonnant résonne, et dans la fête,  
Orage inattendu, gronde le noir prophète.  
L'œil en feu, le front haut, il parle. Un morne effroi  
Sur leur pourpre a cloué les convives du roi.  
Il parle, et le frisson vole avec sa voix prompte ;  
Il lance, à chaque mot, un geste qui les dompte,  
Et, d'un murmure, entre eux pas un ne l'a bravé ;  
Le luth seul vibre encor tombé sur le pavé.

« Malheur à vous, dit-il, roi, grands, race funeste !  
Malheur à ce palais où s'étale l'inceste ;  
Qui s'allume, le soir, d'infénales splendeurs,  
Et des parfums lascifs sème au loin les odeurs !  
Qu'un homme vienne ici cherchant justice, il trouve  
La maison de David comme un antre de louve,  
Où passe, au bruit des chants et des rires impurs,  
L'ivresse aux doigts souillés rampant le long des murs.  
O roi ! pour t'annoncer ses colères prochaines,  
Dieu vient dans ma prison de délier mes chaînes.  
Je t'avertis encor, ton étoile pâlit.  
Chasse, avant de mourir, l'inceste de ton lit ;  
Bannis les grands du monde, artisans de tes vices,  
Qui conseillent tes raptés pour en être complices,  
Et pour avoir leur part, dans cet affreux festin,  
De l'or et de la chair dont vous faites butin.  
Malheur à vous ! Pillant la veuve et la pupille,  
Au champ qui vous revient vous en ajoutez mille ;  
Chaque jour vous joignez un toit à votre toit,  
Sur le sol d'Israël vous êtes à l'étroit.  
Croyez-vous, oubliant que les autres sont hommes,  
Grands du monde, habiter seuls la terre où nous sommes ?  
Mais des fruits du démon, dont vous êtes repus,  
Votre chair a mûri les germes corrompus.  
J'entends déjà les vers éclos dans vos entrailles,  
Pour vous ronger longtemps avant vos funérailles ;  
Je les vois, de vos fronts lentement détachés,  
Sourdier autour de vos yeux pourris par les péchés,  
Et votre affreux gosier, des dents sortant lui-même,  
Vomir leurs noirs aneaux en un dernier blasphème.

« Malheur au peuple entier, quand du trône descend  
Du vice couronné l'exemple tout-puissant ;  
Quand la foule respire, à travers les scandales,  
Les émanations des débauches royales !  
Pour avoir de tels rois porté le joug en paix,  
Tu seras châtié, peuple, de leurs forfaits.  
Tu les hais : c'est, au fond, pour usurper leur place  
Et pour les imiter ; mais tu manques d'audace :  
Tu subis leur bâton, leurs dédains outrageux,  
Peuple, et contre Dieu seul te montres courageux.  
Mais ton heure est venue, et le Seigneur se lève ;  
Il aiguise sa flèche, il est ceint de son glaive.  
L'ongle de ses chevaux est d'un silex tranchant.  
Devant lui, vers tes murs, son char pousse en marchant,  
Comme un sommet qui croule en entraînant les chênes,  
Cent peuples engendrés dans les neiges lointaines ;  
Ils raseront tes tours. Sur ton sol dévasté  
Tu verras l'étranger construire sa cité,  
Et toi, peuple, enchaîné sur ton seuil en ruine,  
Dans ton champ plein d'épis souffriras la famine,  
Pour avoir adoré ton ventre ; et tu mourras,  
Rongeant ta propre chair sur chacun de tes bras.  
Car l'Esprit du Seigneur, t'ayant trouvé rebelle,  
Choisit pour se répandre une race nouvelle. »

Il dit. Princes du peuple et des soldats tremblaient.  
Et dans l'affreux réveil de l'ivresse, ils semblaient  
Ecouter dans le fond de leur propre poitrine  
Une voix répétant la sentence divine.  
D'une foudre invisible on les dirait frappés ;  
La pourpre se déchire entre leurs doigts crispés.  
S'agitant tour à tour sur ces faces livides,  
L'étonnement, la haine, en tourmentent les rides ;  
Puis, reprenant leurs sens et l'instinct du flatteur,  
Cherchant à ne pas voir le spectre accusateur,  
Ils consultent les yeux du maître, avec prière,  
Comme pour s'abriter derrière sa colère.  
Ainsi, quand le chasseur, dans le charnier du loup,  
Fier, et l'épieu levé, se dresse tout à coup,  
D'immondes louveteaux une troupe effarée,  
Abandonnant la chair dont elle fait curée,  
Se jette sous les flancs de la mère, attendant  
Que la louve à l'œil rouge, aux reins arqués, grondant,  
Bondisse, et qu'elle étreigne entre ses crocs d'ivoire  
La gorge du chasseur trop sûr de sa victoire.

Or, frissonnant lui-même et glacé de stupeur  
—Car il sentait là Dieu,—mais recouvrant sa peur  
Du fard de majesté, de calme et de justice  
Dont le front des tyrans possède l'artifice,  
Le roi de sa vengeance a suspendu le trait  
Aiguisé dans son cœur. Un seul mot lancerait  
Le glaive et des licteurs la hache toujours prête  
A saluer le prince en tranchant une tête.  
Il n'ose encor frapper ; il sait qu'avec honneur  
Le peuple accueillit Jean comme élu du Seigneur ;  
Qu'il est dans les tribus des hommes forts, sans nombre,  
Nourris de ses leçons et se comptant dans l'ombre ;  
Il craint d'obscur vengeurs par sa mort engendrés ;  
Et croit voir, du palais franchissant les degrés,  
Au lieu des vains remords qu'une autre orgie emporte,  
La révolte aux cent bras déracinant sa porte.  
S'armant d'une fierté que sa pâleur dément.  
Il parle avec orgueil, mais veut être clément :

« Suis-je roi ? d'un esclave ai-je enduré l'audace ?  
La poudre de mes pieds me juge et me menace !  
Toi qui prétends parler au nom de Dieu, sais-tu  
Que de sa majesté mon front est revêtu ?  
Ce qu'est Dieu dans le ciel, le roi l'est sur la terre ;  
Tu dois devant son ombre adorer et te taire.  
Va, prophète menteur, souffler aux révoltés  
Le vent tumultueux des folles nouveautés !  
Ton sang vil des festins ne doit troubler la joie,  
Le bouc est au lion une trop lâche proie.  
Mais il faut, pour la paix de l'Etat raffermi,  
Que la nuit des cachots, qui t'avait revomi,  
Etouffe enfin ta langue, et, dans ses ombres sourdes,  
Courbe ton front rétif sous des chaînes plus lourdes. »

Il fait signe ; à l'instant un ministre d'enfer  
S'élançait et saisit Jean, et du carcan de fer  
Enroule au cou du saint la rigide couleuvre.  
Mais l'homme du désert jusqu'au bout fait son œuvre ;  
Sa voix tonne plus haut : « Malheur à qui m'entend,  
Si, quand le Seigneur parle, il reste impénitent !  
J'ai crié pour l'esclave et le roi ; voici l'heure ;  
Préparez les sentiers du maître et sa demeure ;

Soyez purs ; il n'est pas de grandeur devant lui.  
 Revêts pour le combattre, ô roi, comme aujourd'hui,  
 La majesté de Dieu, vainement usurpée,  
 Qu'opposent tes pareils à la foule trompée ;  
 Sous ce bandeau sacré qui garantit ton front,  
 Toi, sans juge ici-bas, les vers te jugeront.  
 A leur morsure, alors, disputant tes chairs vives,  
 Etends ton sceptre d'or sur ces affreux convives !  
 Pour moi, libre ou captif, de ce jour je me tais ;  
 Fais ici de mon corps ce que tu veux ; j'étais  
 La voix qui va devant pour annoncer le maître ;  
 Celui qui doit venir est là qui va paraître,  
 Mes yeux l'ont vu. Seigneur, maintenant à mes os,  
 Ma journée étant faite, accordez le repos !"

Les soldats ont traîné le captif au cœur ferme  
 Hors de l'impure salle ; et sur lui se referme  
 Le cachot, noir sillon où, dans l'ombre jeté,  
 A germé si souvent le grain de vérité.  
 Et tandis que le saint, sur la pierre connue,  
 Prie à genoux, là-haut la fête continue ;  
 Ce festin éternel du riche et du puissant,  
 Dont l'insolente odeur jusqu'au pauvre descend ;  
 La salle en est de fleurs et de chants inondée,  
 Mais sur une prison elle est toujours fondée.

Une plus large coupe et des vins plus ardents,  
 Aux trépièds ravivés les parfums abondants,  
 Les chants, les ris, l'éclat des trompettes de cuivre,  
 La nuit changée en jour dont la vapeur enivre,  
 Les bruits tourbillonnant, dans l'âme de chacun,  
 Ont fait taire l'écho du prophète importun.  
 Enfin, pour mieux chasser les visions moroses,  
 Au front des conviés renouvelant les roses,  
 La danse aux pieds lascifs vient leur sourire, et mieux  
 Que l'ivresse du vin elle éblouit les yeux.

Cent beautés, par l'eunuque habilement choisies  
 Pour réjouir des yeux les folles fantaisies,  
 Esclaves de l'Euxin plus blanches que le lait,  
 Noires filles d'Afrique et Grecques de Milet,  
 S'élançant par essaim, par couple ou dispersées,  
 Ou formant des réseaux de leurs mains enlacées.

Blanche aux yeux d'escarboucle et presque enfant encor,  
 Leur belle coryphée aux épais cheveux d'or,  
 Fille d'Hérodiade et par sa mère instruite,  
 Mais insensible encore aux transports qu'elle imite,  
 Salomé vient offrir, en effleurant le sol,  
 Les charmes de sa danse ou plutôt de son vol.

"Enfant, dit-il, ta danse à nos yeux trouve grâce.  
 Forme un vœu, qu'à l'instant ton roi le satisfasse.  
 Dans son royaume entier choisis : tout l'or d'Ophir,  
 Mes coffres, mes colliers, perles, rubis, saphir,  
 Choisis et prends. J'en jure ici, devant mes princes,  
 Demande la moitié du trône et des provinces,  
 Par le ciel et ce sceptre, et mon serment de roi,  
 Mes peuples, mes trésors, enfant, seront à toi !"

Hésitant, mais adroite, aux ruses d'un autre âge  
 Déjà mûre et voulant le prix de son ouvrage,  
 La jeune fille sort, court, s'arrête un instant  
 Au seuil du gynécée, où sa mère l'attend,  
 Ecoute, et peu de mots ont fait son cœur docile ;  
 Au sang qu'elle a reçu tant le crime est facile,  
 Tant la jeune vipère apprend vite et sans art  
 Le secret du venin renfermé sous son dard.  
 Elle rentre, et le roi lui sourit : "Jeune belle,  
 Qu'exigez-vous du roi ?" — "Je ne veux, lui dit-elle,  
 Qu'un seul don ; il me faut dans ce bassin d'argent,  
 Sur l'heure, entre mes mains, voir la tête de Jean."

Mais Hérode est muet ; à ce désir farouche  
 Qu'un enfant exprimait le sourire à la bouche,  
 Son cœur, un cœur de roi dans le crime vieilli,  
 De tristesse et d'horreur lui-même a tressailli.  
 Sa prudence d'ailleurs se révolte, alarmée,  
 Car d'un peuple nombreux la victime est aimée.  
 Mais son serment est là ; ses témoins dangereux  
 D'un sourire déjà s'avertissent entre eux,  
 D'ailleurs, c'est le destin ; son serment le décide :  
 Il jette en frémissant la parole homicide.  
 Le bourreau déjà sort, armé du glaive. Ainsi  
 Ce que n'avaient osé le vieillard endurci

Et son courroux de fer aiguisé par l'injure,  
 Le meurtre s'accomplit, œuvre de la luxure  
 Et des philtres dont Eve, aux lèvres du démon.  
 Sous l'arche de l'Eden, a sucé le poison.

..\*

Le bourreau, se montrant sur le seuil de la salle,  
 Abaisse un large fer dégouttant sur la dalle,  
 Et tient, de l'autre main, le vase horrible à voir,  
 Où, parmi les caillots d'un sang épais et noir,  
 Le col rouge et fluant, une tête coupée  
 Vacille à chaque pas du sombre porte-épée ;  
 Il vient lent et stupide, il présente à l'enfant  
 L'affreux don, accueilli d'un geste triomphant.  
 La vierge aux tresses d'or sur le disque se penche,  
 Dans les cheveux crépus enfonce une main blanche,  
 Lève, non sans effort, mais la paix sur le front,  
 Le poids lourd à son bras de la tête sans tronc,  
 Sourit en l'attirant, et sur ces traits livides  
 Promène des regards restés sereins et vides ;  
 Puis vers le lit royal, fière, se retournant,  
 Tend cette face aux yeux d'Hérode frissonnant.  
 Les nerfs vibrent toujours sous les chairs convulsives ;  
 Les orbites en feu jettent des lueurs vives ;  
 Dans les rides du front, jaune et de sang baigné,  
 Le courroux siège encore, et l'esprit indigné,  
 Du cratère béant de la bouche profonde,  
 Semble lancer encor l'anathème au vieux monde.

V. DE LAPRADE  
 Poèmes Evangéliques.

**Exercices pour les Elèves des Ecoles.**

**SOLUTION DU PROBLEME D'ARITHMETIQUE DE LA DERNIERE LIVRAISON.**

Comme un mètre vaut 3.28125, un mètre carré vaut 3.28125 × 3.28125 = 10.7666 pieds carrés ; 1 kilogramme vaut 2.2063 livres avoir du poids, 186.06 kilog. valent donc 186.06 × 2.2063 = 410.5 lbs. De ces nombres on tire la proportion

$$1 \text{ mètre carré, ou } 10.7666 \text{ p.-c.} : 186.06 \text{ k., ou } 410.5 \text{ lbs.} :: 525 : x = 20016.7 \text{ lbs.}$$

**SOLUTION DU PROBLEME D'ALGÈBRE DE LA DERNIERE LIVRAISON.**

Le nombre de repas que pourra prendre cette famille est égal au nombre d'arrangement de 8 objets pris 7 à 7 ; lequel est donné pour la formule

$$n(n-1)(n-2)(n-3)(n-4)(n-5)(n-6)$$

où  $n = 8$  ; ce qui donne

$$8 \times 7 \times 6 \times 5 \times 4 \times 3 \times 2 = 40320 \text{ repas ;} \\ 40320 \text{ repas} = 13440 \text{ jours} = 448 \text{ mois.}$$

Pour avoir la somme payée par la famille, il faut trouver la somme des termes d'une progression arithmétique décroissante, dont le premier terme est \$269,25, dont la raison est \$0,50, et le nombre de termes 448. Cette somme est donnée par la formule :

$$S = \left( \frac{2a + (n-1)r}{2} \right) n$$

ou  $a = \$269,25, n = 448, \text{ et } r = 0,50.$

$$\text{Donc } S = \left( \frac{2 \times 269,25 + (447)(-0,50)}{2} \right) 448 = \$70560.$$

Comme cette somme est payée par 7 personnes, pour prendre 40320 repas chaque, cela fait

$$\frac{70560}{7 \times 40320} = \$0,25 \text{ par repas.}$$

A. LAMY.

**SOLUTION DU PROBLEME DE GEOMETRIE DE LA DERNIERE LIVRAISON.**

Dans l'énoncé de ce problème, lisez *rayon* au lieu de *largeur*.

D'après le principe d'Archimède, le volume de la fûence est égal au volume de l'eau déplacé, divisé par la densité de la fûence. L'eau déplacée forme ici un segment extrême, dont le volume est exprimé par la formule

$$\frac{2}{3}\pi R^2 h,$$

dans laquelle  $R$  représente le rayon extérieur du vase, et  $h$  la hauteur dont le vase s'enfonce dans l'eau. Le volume de la fûence sera donc en représentant par  $d$  sa densité,

$$\frac{2}{3}\pi R^2 h$$

Mais, si nous appelons  $R'$  le rayon intérieur du vase, ce même volume de la fûence sera égal à la différence des volumes de deux demi-sphères, ayant pour rayon  $R$  et  $R'$ ; on

$$\frac{2}{3}\pi R^2 - \frac{2}{3}\pi R'^2$$

Donc  $\frac{2}{3}\pi R^2 - \frac{2}{3}\pi R'^2 = \frac{2}{3}\pi (R^2 - R'^2) = \frac{2}{3d}\pi R^2 h$

réduisant,  $R^2 - R'^2 = \frac{R^2 h}{d}$

d'où  $R' = \sqrt{R^2 - \frac{R^2 h}{d}} = \sqrt{(11)^2 - \frac{11^2}{2,17}} = 9,79821$

et l'épaisseur cherchée  $R - R' = 1,20179$ .

AVIS OFFICIELS.



LIVRES APPROUVÉS PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le Conseil de l'Instruction Publique du Bas-Canada, à sa réunion du 12 de mai dernier, a approuvé les livres dont suivent les titres. Cette approbation a été confirmée par Son Excellence le Gouverneur-général, par minute en Conseil du 21 du même mois.

(Pour Ecoles Mixtes).

Cours d'arithmétique commerciale; imprimé chez Eusébe Sénécal, Montréal, 1863.

Cours de tenue des livres, en partie double et en partie simple; imprimé chez Eusébe Sénécal, Montréal, 1861.

LOUIS GIARD,  
Secrétaire Archiviste.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE MONTRÉAL.

MM. John Ferguson, Israel F. Loomis, Andrew McLennan, Isaac W. Wallace, George A. Wright; Meslles. Mary Jane Bell, Mary U. Derick, Florilla Grant, Eliza Kerrigan, Susan King, Mary Agnes Knot, Sarah Low, Janet McFie, Margaret McFie et Catherine Sutherland ont obtenu des diplômes d'école élémentaire de 1ère classe, A.;

MM. Samuel H. Dewart, Milton L. Loomis, Donald McRae, James B. Truscott; Meslles. Cordelia Bassett, Martha Jane Besh, Margaret H. McNea, Jessie A. Robb et Mary H. Walsh ont obtenu des diplômes d'école élémentaire de 2e classe, A.

Oct. le 5 mai, 1863.

T. A. GINSON,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE STANSTÉAD.

M. Harvey B. Sawyer, Meslles. Lydia M. Aldrich, Clémentine Aldrich, Miriam P. Alexander, Lizzie A. Belknap, Alma L. Cleveland, Mary E. Colby, Betsey A. Chapman, Mary Daly, Leora R. Evans, Elsie L. Elliott, Albic M. Elliott, Lizzie A. Hurd, Ellen J. McLean, Lavinia D. Orcutt, Minerva M. Perkins, Mira D. Sutton, Bethjah E. Willard et Mary A. Webster ont obtenu des diplômes d'école élémentaire de 2e classe, A.

Oct. le 5 mai, 1863.

O. A. RICHARDSON,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS DE BONAVENTURE.

MM. Zéphirin Marcotte, David McCreadie et Thomas Henry Vergo ont obtenu des diplômes pour écoles élémentaires de 1ère classe, le premier, pour le français et l'anglais, et les deux autres, pour l'anglais seulement.

Oct. le 5 mai, 1863.

CHARLES KELLY,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS PROTESTANTS DE BEDFORD.

MM. A. D. Keyes, A. L. Keyes, Edmund J. Reed; Meslles. Hannah Allen, Elizabeth E. Brimmer, Sarah M. Barnes, Mary Jane Baird, Sarah A. Berry, Mary J. Bourne, Matilda J. Barton, Mary E. Cray, Mary J. Cameron, Emily Maria Cutter, Lucia Chamberlain, Sarah L. Dow, Maria Farmer, Maria A. Fuller, Susan A. Fuller, Lydia Gage, Hannah Gage, Sarah Gage, Maria M. Ingalls, Ellen M. Kimball, Julia H. B. Meigs, Carlisa E. O'Dell, Melissa Pickle, Mary Agnes Peters, Rhoda A. Robinson, Charitie E. Snow, Clémentine L. Squire, Ann C. Seymour, Emily Sargent, Mary Taylor, Charlotte Van De Waters, Catherine Van De Waters, Myra A. D. Wells, Mary E. Ware, Ellen Westover, Jane Wallace, Susan M. Woodard et Sophia Winchester ont obtenu des diplômes d'école élémentaire de 1ère classe, A.;

Meslles. Matilda E. Baillie, Janet Blackwood, Catherine Baker Brown, Martha E. Billings, Elizabeth E. Bigelow, Lucretia S. Billings, Saloma Babcock, Catherine Chartier, Hannah Clement, Elizabeth Ann Ferguson, Julia Maria Gladden, Mary Jane Gage, Lucy T. Gage, Jennie L. Hagen, Prudence M. Hubbard, Sarah Hungerford, Mary Ellen Kennedy, Betsey Mitchell, Anna M. Martindale, Charlotte Neill, Maria A. Reynolds, Marcia Sweet, Sarah J. Smith, Charlotte C. Spalding, Maria Seymour, Jane R. Smith, Lucy J. Spencer, Harriet A. Traax, Amanda M. Townsend, Lydia M. E. Taber, Maria M. Vilas et Anna Maria Winters ont obtenu des diplômes d'école élémentaire de 2e classe, A.

Oct. le 5 mai, 1863.

Wm. GIBSON,  
Secrétaire.

BUREAU DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

M. Joseph Thibault et Melle. M. Angèle Vitaline Langlois ont obtenu des diplômes d'école élémentaire de 1ère classe, F.;

Meslles. M. Alvine Bédanger, M. Elzire Bédet, M. Mélima Girard, M. Céline Lainé alias Laliberté et Elizabeth Piché ont obtenu des diplômes d'école élémentaire de 2e classe, F.

Oct. le 5 mai, 1863.

N. LACASSE,  
Secrétaire.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

On demande pour l'Académie de St. Colomb, un instituteur muni de diplôme pour enseigner le français dans une école élémentaire. Des certificats de moralité seront requis.

S'adresser, (par lettre affranchie) au soussigné.

JOS. CANTILLO,  
Sec. Trésorier.

INSTITUTEUR DISPONIBLE.

Une élève du Pensionnat des Dames de la Congrégation de Ste. Thérèse, dans le comté de Terrebonne, capable d'enseigner les deux langues, le dessin et la broderie, désire obtenir la direction d'une école. Elle est munie d'un diplôme, et, pour une école nombreuse, elle pourrait s'adjointre sa sœur comme monitrice. S'adresser à ce Bureau.

DONS OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT.

Le Surintendant accuse avec reconnaissance réception des ouvrages suivants:

De M. l'abbé Verreau, Principal de l'École Normale Jacques-Cartier: "Recueil d'édits et d'ordonnances royaux," édition de 1710, 2 vols. in-folio.

De M. Charles Sangater (l'auteur): "Hesperus, and other Poems and Lyrics," 1 vol; "The St. Lawrence and the Saguenay, and other Poems," 1 vol.

ERRATUM—Dans la livraison du mois de mai dernier, à la page 70, sous le titre *Bureau des Examineurs catholiques de Bedford*, 1ère ligne, au lieu de Melle. Eliza Kerby, lisez: Melle. Eliza Kerley.

L. H. D. BONDY,  
Secrétaire.

## JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTRÉAL, (BAS-CANADA), JUIN, 1863.

**Du choix des Commissaires d'École.**

Le pays tout entier est agité et violemment agité par les élections qui se font actuellement. Rien n'est épargné par les partis qui se divisent les comtés pour s'assurer le succès, tant, il faut le croire, on sent de tous côtés l'importance d'être dignement représenté dans l'assemblée législative.

Dans le cours du mois prochain, d'autres élections aussi importantes, plus importantes même sous plusieurs points de vue, devront avoir lieu : nous voulons parler de celles des commissaires d'école. Nous n'avons point la naïveté de nous plaindre de ce qu'elles n'excitent point autant d'intérêt, de ce qu'on ne se dispute point avec autant d'acharnement l'honneur de servir sa paroisse ou sa municipalité, d'y propager une saine et morale éducation, que celui de représenter ses concitoyens sur un plus grand théâtre ; mais ne pouvons-nous pas au moins désirer de voir un peu de l'excessive ardeur manifestée d'une part remplacer l'extrême indifférence qui règne dans beaucoup de localités sur un choix dont les conséquences sont si graves et pour la génération présente et pour les générations futures ?

Nous savons que la tâche de commissaire ou de syndic des écoles est loin d'être enviable, qu'elle n'est rétribuée que par l'impopularité et des désagréments de tout genre ; qu'en bien des endroits les hommes instruits s'exposent à toutes sortes d'inconvénients et excitent quelquefois contre eux des jalousies et des haines funestes, en s'efforçant de s'emparer de la direction des affaires scolaires ; mais il est aussi des localités où avec un peu moins d'indifférence, les personnes influentes réussiraient à faire prévaloir leur choix, où des hommes incapables ou animés des plus mauvaises dispositions, ne sont choisis que faute d'autres et parce que l'élection se fait sans aucun intérêt, sans discussion, pour bien dire, sans que personne en prenne aucun souci ou même sans que l'on en ait connaissance.

Nous connaissons beaucoup d'autres localités où avec de la persévérance, de l'activité, de la fermeté, du dévouement, les véritables amis de l'éducation sont parvenus à diriger les affaires scolaires dans un sens libéral et progressif, tout en maintenant une sage économie.

Il n'est pas toujours aussi impossible qu'on le pense d'éclairer le peuple sur ses véritables intérêts, de lui faire voir que le choix de commissaires incapables ou animés d'un sordide esprit d'avarice, a pour résultat tout autre chose qu'un profit pécuniaire pour une municipalité. Qu'arrive-t-il en effet d'ordinaire dans les municipalités où de telles élections ont lieu ? Il arrive d'abord que la place de secrétaire-trésorier, qui exerce une si grande influence sur tout le reste, est donnée aussi par favoritisme à une personne incapable et trop souvent malhonnête. Voici quelques-unes des conséquences de l'incapacité : entrées mal faites dans les registres ou tout à fait omises, procédures irrégulières, procès, cotisations annulées, frais, cotisations spéciales pour payer ces frais, nouvelles cotisations pour remplacer l'ancienne, quelquefois même nouveaux procès *ad infinitum*. Est-il besoin d'indiquer les conséquences, hélas ! si communes, de la malhonnêteté des secrétaires-trésoriers : instituteurs mal payés, poursuites et frais, arrrages de cotisation portés dans les livres comme étant dus, mais actuellement payés ; poursuites intentées de bonne foi par les commissaires ; mais déboutées sur la production des reçus ; puis enfin défalcation et poursuites contre le secrétaire-trésorier et ses cautions, très-souvent inutiles ; puis cotisa-

tion spéciale pour faire face à la défalcation, nouveaux procès, nouveaux frais, etc.

Nous n'avons signalé là qu'une très-petite partie des funestes conséquences, même au point de vue économique et matériel d'un mauvais choix de commissaires d'écoles. Que n'aurions nous pas à dire sur les instituteurs destitués ou congédiés sans raison valable et seulement parce qu'ils *coûtent trop cher*, sur les difficultés, les procès et les dépenses qui en résultent, sur l'obstination à garder des instituteurs incapables et sans diplômes, malgré les injonctions du département, sur les voyages, les consultations d'avocat, en pure perte, pour se soustraire aux exigences de la loi, enfin sur la confiscation de la subvention, conséquence dernière de toutes ces tracasseries !

Résultat général : pour avoir voulu des commissaires économes et des écoles à bon marché on paie très-cher et l'on a la satisfaction de n'avoir que de mauvaises écoles, et quelquefois celle de ne pas en avoir du tout.

Ce n'est point là un tableau de fantaisie : nous pouvons malheureusement citer les faits et les chiffres à l'appui. Nous pourrions démontrer et nous démontrerons quelque jour, que les paroisses qui se sont taxées résolument et libéralement, qui se sont données de bons commissaires d'école, de bons secrétaires-trésoriers, et de bons instituteurs, ont dans une période donnée dépensé moins d'argent, ont été en fin de compte moins taxées que celle où l'on a voulu faire de l'économie aux dépens de l'éducation.

Ce sont des choses qu'il est plus facile de faire entendre aux populations qu'on ne le pense ; et du reste il nous répugne de croire qu'elles ne seraient point sensibles au moins dans une foule d'endroits à des arguments d'un ordre plus élevé ; qu'on ne pourrait leur faire voir les immenses résultats d'une bonne éducation, l'absurdité et l'injustice des minces salaires donnés à leurs instituteurs, le tort fait à l'intelligence et à l'avenir de leurs enfants par une telle conduite, la cruauté d'entasser ces pauvres petits êtres dans des chambres trop étroites, mal ventilées, mal distribuées, mal meublées, enfin la sainte obligation, le devoir de conscience qu'il y a de choisir pour commissaires des hommes décidés à faire leur devoir, à ménager leurs véritables intérêts, leurs enfants et non pas leur bourse.

Nous croyons donc que les hommes intelligents, que les vrais amis de leur pays ont au moment de l'élection des commissaires d'école une mission à remplir ; et que cette mission n'est pas aussi impossible, au moins dans beaucoup d'endroits qu'elle le paraît au premier coup d'œil.

Nous ne voyons pas non plus que cette tâche, tout ingrate qu'elle soit dans le principe, ne laisse aucun espoir d'une juste récompense dans l'avenir ; nous ne voyons point pourquoi l'on ne serait pas admis à invoquer plus tard les efforts et les sacrifices faits pour une cause si honorable et si importante, comme des titres à la confiance et à la bienveillance de ses concitoyens et de son pays.

**Rapport du Surintendant de l'Éducation pour le Bas-Canada, pour l'année 1862.**

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

Montreal, ce 26 avril, 1863.

A l'Honorable Secrétaire Provincial, Québec.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état de l'instruction publique dans le Bas-Canada, pour l'année mil huit cent soixante-deux.

Le comité de l'assemblée législative, chargé de diriger les impressions des documents publics, ayant décidé de ne publier les tableaux statistiques au long et les extraits des rapports des inspecteurs que tous les trois ans, et cette publication ayant eu lieu l'année dernière, ce rapport ne contiendra que le résumé des statistiques et quelques autres documents qui font exception à la règle établie par le comité.

Je crois inutile de répéter, cette année, les suggestions que j'ai faites dans mes rapports précédents, et notamment dans celui de l'année dernière, sur les finances de ce département et sur le besoin d'une augmentation qui se fait si vivement sentir en ce qui concerne la plupart des subventions accordées aux diverses branches de l'instruction publique. Il est évident qu'avec l'augmentation de la population, ces besoins ne peuvent que s'accroître chaque année, et que, plus on tardera à les satisfaire, plus on éloignera le moment où la dépense qui se fait actuellement peut devenir productive pour l'Etat. Il est, en effet, admis par tous les économistes, (et c'est aujourd'hui une vérité de l'ordre le plus vulgaire) que nulle dépense n'est plus productive au point de vue du revenu public lui-même, que celle qui se fait pour l'instruction publique. L'instruction disséminée dans toutes les classes de la société développe les forces productives, et, en donnant à l'homme de nouveaux besoins, en même temps que les moyens de les satisfaire, elle double les ressources de l'Etat prélevées sur le commerce et l'industrie.

J'insisterai, cependant, sur une recommandation que j'ai faite à plusieurs reprises dans mes rapports : c'est celle qui concerne la caisse d'économie des instituteurs.

Cette institution, fondée avec le secours de l'Etat, ne saurait, je regrette de le dire, se maintenir avec ses ressources actuelles, et il serait doublement fâcheux qu'elle fût abandonnée : d'abord, au point de vue de l'humanité et de l'instruction publique ; ensuite, au point de vue du revenu public lui-même ; car, non-seulement toutes les subventions qui ont été payées jusqu'ici l'auraient été en pure perte, mais encore on serait dans la nécessité de rembourser toutes les primes qui ont été versées jusqu'à présent.

On a considéré que les instituteurs, vu la modicité de leurs traitements, étaient incapables de former entre eux une caisse d'économie, ou une association bienveillante de secours, comme il en existe dans quelques autres professions ainsi que parmi les classes ouvrières des villes.

En établissant une caisse d'économie sous sa propre régie et en la subventionnant, l'Etat a été plus loin, et il a imposé à cette caisse un fardeau que nulle institution du même genre ne se laisserait imposer : il l'a chargée de sa propre dette envers les anciens instituteurs déjà retirés de l'enseignement. Dès la première année, la somme de \$556 a été payée à ces pensionnaires qui n'ont contribué à la caisse que par une prime retenue sur la pension qu'on leur accordait, et proportionnelle au nombre d'années qu'ils avaient passés dans l'enseignement. Ils ont absorbé la plus grande partie du revenu de la caisse, chaque année ; et, sur un total de 167 pensionnaires pour l'année 1862, ils se trouvaient au nombre de 90, et reçurent sur le total des pensions, s'élevant à \$2522, pas moins de \$982, c'est-à-dire plus du tiers des sommes payées.

Il en résulte qu'à mesure que les instituteurs abonnés à la caisse sont devenus pensionnaires, il a fallu diminuer graduellement le taux de la pension accordée, et cette diminution progressive peut rendre compte, dans une certaine mesure, du peu de zèle que les instituteurs ont montré pour se faire inscrire et contribuer à la caisse, malgré toutes les recommandations qui leur ont été faites dans mes rapports, dans le *Journal de l'Instruction Publique* et dans les conférences de leurs associations.

Le nombre total des instituteurs qui se sont fait inscrire jusqu'à présent n'est que de 271 : sur ce nombre, 71 sont actuellement pensionnaires et deux sont décédés ; quelques-uns n'ont point payé régulièrement leurs primes ; de sorte que le nombre des abonnés vivants et payant n'est point tout-à-fait de 200. Cependant, ce nombre devrait être de huit à neuf cents (puisque'il y a près de 3000 écoles en opération sous contrôle), ce qui laisserait une large marge pour les instituteurs appartenant à des institutions religieuses et pour un certain nombre d'instituteurs laïques dont les salaires sont trop peu élevés. Un millier d'abonnés permettrait de payer le maximum de la pension.

J'ai essayé de faire comprendre aux instituteurs l'importance d'un pareil résultat ; mais j'ai presque toujours eu pour réponse que les pensions accordées aux instituteurs retirés étaient trop faibles, qu'elles allaient toujours en diminuant ; et, quoique chacun doive voir qu'en y contribuant pour quelque chose, il viendrait au secours de l'œuvre, peu cependant s'empressent de le faire, avec la perspective qu'ils ont devant eux. Il en serait tout autrement, j'ai lieu de le croire, si la subvention faite à la caisse était augmentée de moitié. Je dois répéter que ce ne serait qu'un acte de justice envers la caisse elle-même, considérée comme institution financière, puisque la subvention promise est, jusqu'à un certain point, illusoire, au moins en ce qui concerne les abonnés, la plus forte partie de cette subvention étant absorbée par les pensions des anciens instituteurs qui n'ont rien versé dans la caisse.

Je suis loin de regretter cet acte de libéralité envers ces vieux

serviteurs de l'Etat, qui ont en les plus mauvais jours de l'enseignement ; car, si précaire et insuffisante que soit encore aujourd'hui la rémunération accordée aux instituteurs et aux institutrices, leur condition est de beaucoup préférable à celle des anciens instituteurs ; mais le résultat n'en est pas moins celui que je viens d'indiquer.

Le tableau suivant du mouvement de cette institution depuis son établissement confirme ce que je viens de dire.

Années.	Nombre d'instituteurs qui se sont inscrits dans l'année.	Nombre de pensionnaires pour l'année.	Taux de la pension pour chaque année passé dans l'enseignement.	Total des pensions payées.
			\$ cts.	\$ cts.
1857.....	150	63	4 00	\$56 90
1858.....	74	91	4 00	211 74
1859.....	15	125	4 00	3115 36
1860.....	9	150	3 00	2821 57
1861.....	9	160	3 00	3603 58
1862.....	10	161	1 75	2522 09

En 1859, en 1860 et en 1861, on avait excédé la somme que l'on avait en main, afin de ne pas trop diminuer les pensions, espérant que les instituteurs s'inscriraient en plus grand nombre et que la subvention serait augmentée par la législature. Le gouvernement n'a pas cru devoir, en 1862, excéder les sommes à sa disposition, ce qui explique la grande différence entre les sommes payées chaque année.

Les sommes mentionnées dans le petit tableau ci-dessus ne s'accordent point non plus avec les listes publiées dans mes rapports. Par exemple, la liste qui se trouve dans le rapport publié en 1862 pour 1861, au lieu d'être intitulée : " Liste des pensions accordées en 1861," aurait dû être intitulée : " Liste des pensions demandées pour 1862." Or, il est arrivé souvent qu'une seconde liste a été faite et n'a pas été publiée, et, d'un autre côté, qu'une réduction considérable a été opérée, comme l'année dernière, sur la liste soumise au gouvernement, laquelle était encore sous considération lors de la publication du rapport. Pour obvier à cet inconvénient, à l'avenir, la liste ne sera publiée que pour l'année expirée. L'appendice de ce rapport contient la liste des pensions payées en 1862, laquelle annule celle qui a été publiée dans le rapport pour 1861.

Les obstacles qui s'opposent encore au développement de l'instruction publique sont toujours ceux qui ont été tant de fois signalés dans mes rapports. D'un côté, l'insuffisance des subventions ; de l'autre, l'absence de pouvoirs suffisants pour lutter contre le mauvais vouloir et l'esprit rétrograde d'un très-grand nombre de commissaires d'école. J'ai préparé et soumis à la considération de l'exécutif un projet de loi renfermant des dispositions propres à mettre à effet les suggestions faites dans mes rapports précédents.

La question de l'inspection des écoles ayant été agitée depuis quelque temps, j'ai été invité à faire un rapport spécial sur ce sujet. Depuis que j'en ai transmis ce rapport à l'exécutif, je n'ai eu aucune raison de modifier l'opinion que j'ai exprimée et motivée très-au long dans ce document ; savoir :

1o. Que l'abolition de la charge d'inspecteur d'école aurait les effets les plus désastreux pour l'instruction publique.

2o. Que l'inspection pourrait être réglemantée de manière à être rendue plus efficace.

3o. Que la diminution du nombre des inspecteurs d'école, dans le but de rétribuer plus convenablement ceux que l'on conserverait, ne pourrait se faire qu'en se contentant d'une seule visite par année.

4o. Qu'il serait préférable de continuer le système que l'on a, en l'améliorant, que d'en adopter un nouveau.

5o. Que donner aux municipalités le pouvoir de nommer, de diriger et de payer les inspecteurs, ne pourrait point, dans l'état actuel des choses dans le Bas-Canada, produire des résultats satisfaisants.

Le progrès général de l'instruction publique dans le Bas-Canada, a été aussi considérable que celui des années précédentes : non

statistiques nous offrent, même sur plusieurs points, une progression plus forte que celle de l'année dernière.

La somme totale du progrès, depuis 1853, se trouve exposée dans le tableau suivant.

TABLEAU du progrès de l'Instruction Publique dans le Bas-Canada, depuis 1853.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	Augmentation sur 1861.	Augmentation sur 1855.	Augmentation sur 1853.
Institutions . . . . .	2352	2795	2868	2919	2946	2985	3100	3264	3315	3501	156	633	1149
Elèves . . . . .	108284	119733	127058	131341	145798	156872	168148	172155	180815	188635	7790	61577	80351
Contributions . . . . .	165848	238032	249136	406761	424208	459396	498436	503859	526219	512728	19509	293592	376880

On voit que l'augmentation du nombre d'institutions, qui, en 1861, était de 81, est de 156 en 1862.

L'augmentation du nombre des élèves est de 7790. L'augmentation, dans le chiffre des contributions, est de \$16,509; l'année dernière, elle était de \$22,360 sur l'année précédente.

Le nombre des écoles primaires, tant subventionnées qu'indé-

pendantes, est de 3278, cette année; et le nombre de leurs élèves, qui était de 151272, en 1861, est de 158165 en 1862. Ceci prouve encore, pour cette année comme pour l'année dernière, que les écoles primaires ont gagné plus que les écoles secondaires.

Le tableau suivant de l'augmentation dans les diverses espèces de cotisations, indique des résultats satisfaisants:

	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.
	\$ cts.						
Cotisation pour égaler la subvention . . . . .	113884 87	113887 08	115185 09	115792 51	114424 76	113969 29	110966 75
Cotisation au-delà de la subvention . . . . .	93897 90	78791 17	88372 69	109151 96	123939 64	130560 92	134033 15
Rétribution mensuelle . . . . .	173488 98	208602 37	231192 65	251408 41	249717 10	261689 11	281930 23
Cotisation pour construction d'édifices . . . . .	25493 80	22928 63	24646 22	22083 57	15778 23	17000 00	15798 84
Total . . . . .	406765 55	424209 25	459396 65	498436 48	503859 73	526219 32	512728 97

Enfin, le tableau du progrès dans chaque branche particulière de l'enseignement est également intéressant à parcourir.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.	1861.	1862.	Augmentation sur 1861.	Augmentation sur 1855.	Augmentation sur 1853.
Elèves lisant bien . . . . .	27367	32861	43407	46940	48833	52099	61362	67753	75236	77108	1872	23701	49741
Elèves écrivant . . . . .	50072	47014	58033	60086	61943	65401	80152	81244	87115	92572	5457	34539	42500
Apprenant l'arithmétique simple . . . . .	18281	22897	30631	48359	52815	55847	63514	63311	69519	74518	4999	43887	56237
Apprenant l'arithmétique composée . . . . .	12428	18073	22586	23431	26643	28196	30919	31758	41812	44357	2545	11771	31929
Apprenant la tenue des livres . . . . .		799	1976	5012	5500	6689	7135	7319	9347	9614	267	7638	9614
Apprenant la géographie . . . . .	12185	13826	17700	30134	33606	37847	45393	49462	55071	56392	1321	38692	44207
Apprenant l'histoire . . . . .	6738	11486	15520	17580	26147	42216	45997	46324	51095	54461	3356	35941	48123
Apprenant la grammaire française . . . . .	15353	17852	23260	39328	39067	43307	53452	54214	60426	61314	888	38054	45961
Apprenant la grammaire anglaise . . . . .	7066	7097	9001	11824	12074	15348	19773	25073	27904	28462	558	19458	21396
Apprenant l'analyse grammaticale . . . . .	4412	9283	16139	26310	34064	40733	44466	46872	49460	50893	1433	34454	46481

Les écoles normales ont donné, cette année, des résultats semblables à ceux des années précédentes. Les directeurs de ces institutions font rapport que les candidats à l'admission à l'étude viennent de mieux en mieux préparés, ce qui fait preuve du progrès général de l'instruction publique dans le pays, et ce qui permettra de pousser plus loin l'enseignement.

Le tableau suivant donne le nombre comparatif d'élèves dans chaque école normale, depuis son établissement.

TABLEAU du nombre d'élèves qui ont fréquenté les écoles normales.

Années scolaires.	Ecole Jacques-Cartier.		Ecole McGill.		Ecole Laval.		Nombre d'élèves-instituteurs.	Nombre d'élèves-institutrices.	Grand Total.
	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.			
1ère session, 1857..	18	5	25	30	22	22	45	25	70
Session 1857-1858..	46	7	63	70	36	40	76	89	103
Session 1858-1859..	50	7	76	83	34	52	86	91	128
Session 1859-1860..	53	9	72	81	40	54	94	102	126
Session 1860-1861..	52	5	56	61	41	53	94	98	109
Session 1861-1862..	41	10	58	68	39	52	91	90	110

Le tableau suivant indique le nombre de diplômes de chaque espèce accordés par chacune des trois écoles normales, depuis leur fondation.

DIPLÔMES accordés aux élèves des écoles normales, depuis l'établissement de ces institutions.

Genre des diplômes accordés.	Jacques-Cartier.		McGill.		Laval.		Nombre d'élèves-instituteurs.	Nombre d'élèves-institutrices.	Grand Total.
	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.	Elèves-instituteurs.	Elèves-institutrices.			
Académie.....	6	1	1	9	9	9	16	16	16
Ecole modèle.....	45	5	69	74	45	56	101	95	124
Ecole élémentaire..	57	21	136	157	13	48	61	91	183
Total.....	108	27	205	232	67	104	171	202	307

Ces chiffres donnent plus que le nombre d'élèves sortis des trois écoles normales avec diplôme, plusieurs ayant obtenu successivement des diplômes pour chaque degré. Le nombre total des élèves gradués est comme suit :

A l'école Jacques-Cartier.....	79
A l'école McGill.....	167
A l'école Laval.....	160
En tout.....	406

De plus, comme on le verra par les rapports de chaque école, un bon nombre d'élèves qui n'ont point obtenu le diplôme de l'école normale, ont celui de quelque un des bureaux d'examineurs et se livrent à l'enseignement. L'instruction qu'ils ont reçue à l'école normale, surtout au point de vue de la pédagogie, leur sera toujours d'une très-grande utilité.

On verra aussi, par les rapports des directeurs des trois écoles normales, que la très-grande majorité de leurs élèves se sont livrés à l'enseignement, et qu'un assez grand nombre de ceux qui ont

enseigné pendant les trois années qu'ils avaient promis de donner en retour de l'instruction et de la pension qui leur ont été accordées presque gratuitement, continue d'enseigner au-delà du terme fixé et paraît avoir embrassé pour toujours la profession d'instituteur. Si l'on considère le chiffre minime des appointements des instituteurs, la condition précaire où ils se trouvent, ayant à lutter contre une concurrence considérable et qui augmente toujours ; ayant à se plier aux exigences de commissaires d'école électifs et sujets à toutes les variations d'opinion qui peuvent survenir dans une municipalité, on comprendra toute l'étendue des sacrifices que font ces jeunes gens, qui, en sortant de l'école normale, ont généralement une éducation capable de leur procurer des positions plus avantageuses sous quelques rapports. On doit donc avoir pour eux une certaine sympathie, et il est à espérer que les progrès de l'opinion publique et une meilleure situation financière de ce département les récompenseront un jour du courage et de la persévérance qu'ils montrent.

Les hommes instruits, répandus sur toute la surface du pays, ont une nouvelle tâche à remplir envers la société : c'est de persuader aux populations qui les entourent, que non-seulement il faut des écoles (ce qui n'a pas été démontré sans peine), mais qu'il faut de bonnes écoles, et, pour cela, de bons maîtres qu'on ne saurait se procurer à vil prix, ou au moins conserver longtemps avec des traitements insuffisants. Le département a lutté jusqu'ici de toutes ses forces, et dans la mesure des pouvoirs mis à sa disposition, pour obtenir une augmentation dans le traitement des instituteurs ; mais il a besoin pour cet objet du concours des amis de l'éducation dans chaque localité. On a suggéré comme remède aux mauvaises tendances de beaucoup de municipalités sous ce rapport, de fixer un minimum de salaire pour les instituteurs, et d'exiger, comme condition d'éligibilité, un certain degré d'instruction chez les commissaires.

A la première mesure, on objecterait que la grande concurrence que se font les instituteurs et les institutrices pour des diplômes, permettrait facilement aux commissaires d'école d'é luder la loi. A la seconde, qu'il y a encore malheureusement beaucoup de localités où ce serait, pour bien dire, rendre le droit d'élection illusoire que de restreindre ainsi le choix des commissaires d'école.

Il n'y a aucun doute que, si une amélioration plus visible que celle qui a eu lieu jusqu'ici dans le traitement des instituteurs ne se fait point sentir, il sera nécessaire de recourir à quelque mesure de ce genre ; mais il serait bien préférable que cette amélioration, toute désirable qu'elle soit, fut due uniquement au progrès de l'opinion publique et au fonctionnement régulier du système électif. Ce qui a été obtenu par ce système, contre toute probabilité de succès, est si considérable, qu'avec de nouveaux efforts de la part du clergé et des hommes instruits, il semble que l'on devra parvenir à un résultat qui est moins éloigné de nous que ne l'était autrefois le progrès aujourd'hui réalisé.

Un grand pas a été fait dans cette direction par l'établissement, par le conseil de l'instruction publique, de règlements pour les bureaux d'examineurs et par l'adoption de programmes d'examens plus sévères. Cette mesure a eu pour résultat d'élever assez généralement le niveau des connaissances des candidats en les obligeant à se préparer avec plus de soin à l'examen.

Il a été en même temps établi de nouveaux bureaux d'examineurs dans les endroits suivants, savoir :

1o. A Portage-du-Fort, dont les diplômes n'ont force et effet que dans le comté de Pontiac ;

2o. A Richmond, dont les diplômes n'ont force et effet que dans les comtés de Richmond, de Drummond et de Wolfe ;

3o. A Ste. Marie-de-la-Beauce, dont les diplômes n'ont force et effet que dans le comté de la Beauce ;

4o. A Chicoutimi, dont les diplômes n'ont force et effet que dans les comtés de Chicoutimi, de Charlevoix et de Saguenay ;

5o. A Rimouski, dont les diplômes n'ont force et effet que dans le comté de Rimouski.

6o. A New Carlisle, dont les diplômes n'ont force et effet que dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé ;

7o. A Waterloo et à Sweetsburg (siégeant alternativement à ces deux endroits), dont les diplômes n'ont force et effet que dans les comtés de Shefford, de Brome et de Missisquoi. Ce dernier bureau est divisé en deux sections : l'une catholique et l'autre protestante.

Ces bureaux, qui n'ont droit d'accorder des diplômes que pour écoles élémentaires, ont été organisés à la date du 11 de novembre, 1861, ou à celle du 11 de février, 1862 ; ils ont tous reçu du département les registres et les livres nécessaires, blancs de diplôme, etc. La juridiction des anciens bureaux a été limitée à une partie

seulement de la province, et six d'entre eux, savoir : les bureaux catholiques et protestants de Québec et de Montréal, et ceux de Trois-Rivières et de Sherbrooke, ont retenu seuls le pouvoir d'octroyer des diplômes pour académies et pour écoles modèles ; ceux de Stanstead, de l'Outaouais, de Kamouraska et de Gaspé, n'ayant plus le droit d'accorder des diplômes que pour écoles élémentaires.

Le grand nombre de bureaux qui a été organisé et la facilité avec laquelle on peut se présenter à l'examen, dans toutes les parties du pays, font que le département ne saurait plus tolérer, dans l'enseignement subventionné par le gouvernement, aucun instituteur ni aucune institutrice non munis de diplôme. Depuis plusieurs années, je me suis efforcé de restreindre l'indulgence accordée sous ce rapport à des localités pauvres et éloignées ; mais, aujourd'hui, il n'y a plus pour elles l'excuse qui existait autrefois.

Je crois devoir faire observer que des membres du conseil de l'instruction publique ont été délégués pour inspecter les bureaux d'examineurs, dès qu'ils auront fonctionné assez longtemps pour qu'une telle inspection puisse être utile.

Avant de terminer ce rapport, je dois mentionner une circonstance que vous n'apprendrez peut-être pas sans intérêt.

Les commissaires de l'exposition universelle de Londres, ayant établi un département destiné aux livres et aux objets d'éducation, j'ai transmis, pour être exposés, des exemplaires des livres d'école approuvés, jusqu'à présent, par le conseil de l'instruction publique, des échantillons des bancs et des pupitres en usage dans les écoles normales et dans les écoles modèles, et des séries complètes des rapports de ce département et du *Journal de l'Instruction Publique*, éditions française et anglaise. Le jury a bien voulu accorder une médaille à ce département, et l'on peut inférer de la mention qui est faite dans son rapport que c'est principalement pour la publication du *Journal de l'Instruction Publique* que cette médaille a été accordée.

En même temps que cette revue recevait ce témoignage d'estime hors de la colonie, le nombre de ses abonnés parmi nous s'augmentait assez considérablement. Les recettes de cette année se sont élevées à \$1179.54.

Le développement de notre système d'instruction publique continue de faire surgir sur tous les points du pays un grand nombre de nouvelles municipalités scolaires. Le tableau suivant indique le mouvement qui a eu lieu dans ce sens, depuis 1857.

Erections de municipalités depuis 1857.

NOUVELLES.		ANCIENNES DIVISÉES.	
1857.....	6	1857.....	3
1858.....	2	1858.....	5
1859.....	5	1859.....	1
1860.....	2	1860.....	12
1861.....	15	1861.....	13
1862.....	16	1862.....	12
	46		46
		Total.....	92

Les différents renseignements contenus dans ce rapport et dans son appendice, constatent un progrès soutenu dans les diverses branches de l'instruction publique. Ce progrès n'est pas aussi considérable qu'on pourrait le désirer, et beaucoup reste encore à faire, sans aucun doute. Mais, à part des mesures que j'ai suggérées dans mes rapports précédents, et dont quelques-unes au moins seront, je l'espère, adoptées, ce qui reste à faire repose sur l'action de l'opinion publique à l'endroit des autorités locales et sur les améliorations graduelles qu'amèneront les progrès même de l'éducation plutôt que sur aucune nouvelle direction à donner au fonctionnement de notre système.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. J. O. CHAUVEAU,

Surintendant de l'Éducation.

**Extraits des rapports des Inspecteurs d'École pour les années 1859 et 1860.**

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur McCord.

(Suite et fin.)

3. *St. André-Avellin*.—Cette nouvelle paroisse, bien que peu peuplée dans le principe de colons pauvres, promet de devenir florissante. Le peu de ressources qu'ils possèdent et les efforts qu'ils déploient doivent appeler sur eux l'attention du Département de l'Éducation. La municipalité, sur 400 enfants en âge de fréquenter les écoles, en envoie à peu près 120, lesquels font des progrès. Les contribuables apprécient les bienfaits de l'éducation. Le salaire des instituteurs est de \$80, \$100 et \$160.

4. *Lochaber*.—Cette municipalité, qui renferme neuf arrondissements, n'a que quatre écoles, fréquentées par 150 enfants sur 550 qui se trouvent dans la municipalité. Trois instituteurs reçoivent pour salaire, le premier la somme de \$60, le second celle de \$104, et, enfin, le dernier celle de \$108, et sont hébergés à tour de rôle par les contribuables. Un quatrième instituteur touche des émoluments de \$144 ; mais il paye, là-dessus, sa pension. La manière dont on gère ici les affaires de la corporation est déplorable ; chaque arrondissement administre les siennes isolément. Si les mesquines jalousies de localités qui existent dans les différentes parties de ce township peuvent disparaître, je ne doute pas que les choses ne prennent une tournure plus favorable ; et j'ai tout lieu d'espérer qu'il en sera bientôt ainsi, car cette localité compte un bon nombre d'amis de l'éducation.

5. *Buckingham*.—Cette municipalité a cinq écoles sous contrôle de commissaires, lesquelles sont fréquentées par environ 200 enfants sur 700 que renferment le township. Ici, comme dans la municipalité précédente, les arrondissements dont elle se compose se sont isolés les uns des autres et administrent ainsi leurs propres affaires. Les syndics dissidents de cette municipalité ont quatre écoles en opération et où se réunissent plus de 200 enfants.

L'académie du village de Buckingham est dirigée par M. Fitzgerald et l'on y donne une éducation très-convenable aux 50 élèves qui la fréquentent.

6. *Templeton*.—Cette municipalité a 5 écoles, qui renferment à peu près 350 enfants.

7. *Waterloo*.—Cette localité n'a qu'une seule école, qui n'aurait pas à souffrir de la comparaison que l'on ferait entre elle et les autres écoles de mon district d'inspection.

8. *Hull*.—Cette municipalité est partagée en 15 arrondissements, dans 7 ou 8 desquels on a ouvert des écoles. Les affaires de la corporation sont dans un déplorable état, causé, dans bien des endroits, par de mesquines rivalités, et, dans d'autres, par l'opposition que l'on met à l'établissement de la cotisation. L'usage d'isoler les arrondissements les uns des autres prévaut aussi dans ce township. Ce qui y entrave encore les progrès de l'éducation, c'est la difficulté que l'on éprouve à débrouiller les anciennes affaires de la corporation, et cela, parce qu'un secrétaire-trésorier, qu'employaient les commissaires, il y a quelques années, a négligé de leur remettre ses livres, et, de plus encore, parce qu'un autre comptable de ce genre a gardé leurs livres de comptes et leurs registres durant un temps trop long pour leur permettre ensuite d'en tirer parti.

9. *Masham*.—Il y avait, lors de la visite que j'en ai faite, 6 écoles en opération dans ce township. Les salaires que l'on y accorde aux instituteurs sont généralement plus élevés que dans les autres parties de mon district d'inspection, et l'on y fait les plus louables efforts pour faire participer les enfants de cette localité aux bienfaits de l'éducation.

10. *Wakefield*.—L'état des affaires de cette municipalité est déplorable. Il ne s'y trouve qu'une école en opération et les colons refusent de payer la cotisation.

11. *Low*.—Cette localité n'a point d'école. Ses habitants s'opposent à l'établissement de la cotisation.

12. *Maniouiaki*.—L'école que l'on avait fermée, dans cette localité, vient encore de s'ouvrir. On a pu jusqu'ici soutenir cette école au moyen de contributions volontaires ; mais les querelles qui se sont élevées à son sujet entre les chefs de cette colonie sauvage s'étant peu à peu augmentées, il en est résulté un esprit d'opposition qui s'est manifesté par un refus complet de contribuer à son soutien. Ce n'est qu'à force de zèle, et grâce à l'influence qu'ils exercent, que les Révérends Pères Oblats, qui desservent cette mission, ont pu l'y tenir ouverte.

13. *Aylmer*.—Cette municipalité a eu, jusqu'à cette heure, deux écoles en opération. Elles sont en rapport avec l'académie catholique de la localité. C'est, d'abord, une école de garçons, dont je ne puis dire grand bien; l'instituteur à qui on l'a confiée est sur le point d'en abandonner la direction; mais les commissaires ont donné avis dans les journaux qu'ils désiraient le remplacer.

Les syndics dissidents d'Aylmer ont sous leur juridiction une excellente école, dont ils viennent de confier la direction à Melle. Grant, habile institutrice.

Aylmer possède, de plus, deux académies, l'une catholique et l'autre protestante. J'ai tout lieu d'espérer que ces institutions feront bientôt de grands progrès, si l'on juge, d'un côté, par les efforts que l'on fait pour mettre à la tête de l'académie catholique un instituteur à la hauteur de la mission qu'on désire lui confier, et, de l'autre, par le mérite vanté du maître qui dirige l'académie protestante.

14. *Bardley*.—Cette municipalité a trois écoles. Les commissaires et leur président surtout font preuve d'un grand zèle; mais les contribuables sont pauvres et il existe des dissensions au sujet du site de la maison d'école.

15. *Onslow*.—Plusieurs années de mauvaise administration, durant lesquelles on a obtenu illégalement la part de subvention législative afférente à cette localité, l'absence de toute statistique, si ce n'est celles que re forment le registre des délibérations, n'ont pas peu contribué à mettre la municipalité dans une impasse dont il lui sera, de longtemps, difficile de sortir. Elle y restera probablement tant que la loi n'y fonctionnera pas entièrement.

16. *Bristol*.—Ce township renferme 6 écoles. Les affaires des commissaires sont dans le plus triste état. Ils ont négligé de faire rentrer de nombreux arrérages de cotisation, et les poursuites instituées par eux dans ce but, il y a quelques années, sont, jusqu'à ce jour, restées sans effet. Le système de l'isolement des arrondissements est en vigueur dans cette localité. Chacun conduit ses affaires comme il l'entend.

17. *Clarendon*.—Cette municipalité a 5 écoles en opération. Il y a quelques années, des poursuites ont été instituées contre les commissaires, et leurs créanciers firent vendre les maisons d'école de la corporation. Depuis ce temps, la municipalité s'est trouvée dans des embarras de tout genre dont elle a peine aujourd'hui à se tirer. Ici, encore, les arrondissements s'isolent, et l'exécution des arrêts rendus par les magistrats dans les poursuites intentées contre les contribuables par les commissaires pour percevoir les arrérages de cotisation qui leur sont dus, est tout à fait impossible, à cause des menaces que l'on fait aux officiers qui en sont chargés.

L'académie de Clarendon est habilement dirigée. La méthode d'enseignement que l'on y suit diffère de celles que j'ai vu mettre en pratique dans les autres écoles de mon district d'inspection. Cet enseignement est oral et intellectuel, et l'on n'exige pas que les élèves apprennent par cœur un sujet qui ne leur a pas été auparavant expliqué et qu'ils n'ont pas parfaitement compris. L'instituteur, M. Goslin, qui, je regrette de l'apprendre, doit en abandonner sous peu la direction, est doué du plus grand mérite, et son énergie et sa persévérance sont dignes d'éloges. S'il n'est pas le fondateur de cette institution, elle lui doit, en grande partie au moins, son existence.

18. *Litchfield*.—Un petit nombre des enfants de cette municipalité en fréquente les écoles. Il n'en est cependant pas ainsi au village du Portage-du-Fort, où se trouve une bonne école. Les commissaires sont remplis de zèle, et j'ai tout lieu d'espérer que ce zèle ne contribuera pas peu à hâter les progrès de l'éducation dans cette municipalité.

19. *Catamel*.—Cette municipalité a deux écoles en opération. Le système d'isolement des arrondissements est encore ici en pleine vigueur et contribue beaucoup à l'embarras des affaires de cette localité.

20. *Allumettes*.—Cette localité renferme 4 écoles. La plupart des contribuables sont opposés à l'établissement de la cotisation, et je regrette d'avoir à constater que cet esprit d'opposition se propage par l'influence de personnes qui auraient, si elles l'eussent voulu, rendu de grands services à l'éducation. Mes efforts, pour le faire disparaître, joints à ceux de M. le Curé de l'île et des autres amis de l'éducation qui y résident, seront bientôt, je n'en doute pas, couronnés de succès.

21. *Munsfield et Waltham*.—Cette municipalité, quoique pauvre, renferme 3 écoles, dont deux sont habilement dirigées.

22. *Chichester*.—Quoique pauvres aussi, les contribuables de

cette municipalité soutiennent 3 écoles, et les commissaires n'épargnent aucun sacrifice pour en tirer le meilleur parti possible. L'administration des affaires de la localité n'est pas encore ce qu'elle devrait être.

23. *Sheen*.—Ce township est le dernier et le plus reculé de ceux de mon district d'inspection. Les contribuables sont pauvres. Il y a cependant 2 écoles, dont l'une est bien dirigée.

### Extraits des rapports de MM. les Inspecteurs d'École, pour les années 1861 et 1862.

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur PAINCHAUD.

#### ISLES-DE-LA-MAGDELEINE.

Les écoles fonctionnent bien là où elles sont en opération; le mal pour cet endroit reculé est la difficulté de se procurer des instituteurs capables et munis de diplôme.

Le secrétaire-trésorier, Alexandre Cormier, écuyer, a donné le cautionnement requis par la loi.

La séparation de cette municipalité scolaire en deux est un grand bien que je ne puis qu'approuver. Sans cette division, il était difficile et souvent impossible de réunir les commissaires lorsqu'il en était besoin, à cause du mauvais état des chemins, de la distance, etc.

Je vous donne un état succinct de chaque école de ces Isles.

1. *Aubert*.—Cette école est tenue par M. Briand, qui n'a point de diplôme, mais qui s'acquitte de ses devoirs avec un succès passable. Cette école est fréquentée par 50 élèves.

2. *Bassin*.—Cet arrondissement a une école tenue par un français, M. Morin. Cet instituteur, qui est capable, ne fait pas faire aux 50 élèves confiés à ses soins les progrès auxquels je m'attendais. M. Morin s'occupe trop de chant et trop peu d'arithmétique. Mes recommandations à ce sujet sont demeurées sans effet.

3. *Anse-à-la-Cabane*.—Cet arrondissement possède une école assez bien tenue par un français, M. Dupreuil, et fréquentée par 49 enfants, dont les progrès sont passables. Les contribuables ont fait preuve de zèle; ils ont acheté une maison d'école et en ont acquitté le prix d'achat.

4. *Etang-du-Nord*.—Il n'y a point d'école dans cet arrondissement.

Il y a ici indifférence et mauvaise volonté même. Pas d'espoir que l'école s'ouvre prochainement.

5. *Cap-aux-Moules*.—Il y a une école dans cet arrondissement tenue par M. Borne. Progrès peu satisfaisants, ce qui est dû en partie à l'irrégularité avec laquelle cette école est fréquentée. Les contribuables de cet arrondissement sont pauvres.

6. *Harre-aux-Maisons*.—M. Catellier tient une bonne école dans cet arrondissement; elle est fréquentée par 60 enfants. M. Catellier est le seul instituteur de mon district qui soit muni d'un diplôme, et il serait à souhaiter que les autres écoles des Isles fussent dirigées avec autant d'habileté que celle-ci; que les progrès y fussent aussi satisfaisants.

Ce qui nuit le plus ici aux progrès, c'est le besoin qu'ont les parents de leurs enfants durant la saison de la pêche, dont ils doivent nécessairement profiter, sans quoi ils sont certains d'être exposés à une misère complète. Cet obstacle sera moins grand lorsqu'on saura mieux apprécier les bienfaits de l'éducation, car il y a, sur ce point, abus pour plusieurs des contribuables. Pour remédier, autant que je le puis, à ce mal, j'ai toujours eu soin de donner la plus belle récompense à l'élève qui a été le plus assidu à venir à l'école. Ces récompenses sont partout un grand bien.

Remarque. Le rapport de M. Painchaud, pour l'année 1862, n'ayant pu être transmis et ne pouvant l'être avant le mois de juillet prochain, sera publié plus tard. Les Isles-de-la-Magdeleine, qui forment le district d'inspection de M. Painchaud, se trouvent sans communication aucune avec la terre ferme depuis la fin d'octobre jusqu'au milieu de mai de chaque année.

### Bulletin des Publications et des Réimpressions les plus Récentes.

Paris, de février à juin, 1863.

EYMA: La Légende du Meschacébé, par Xavier Eyma, *Revue Contemporaine*, livraisons de janvier et de février.

Depuis quelque temps, on semble s'occuper un peu de notre histoire en France; on commence à y évoquer les souvenirs de l'ancienne Nouvelle-France, ces "souvenirs pleins d'émotion" comme une partie de la gloire nationale. Dans le cours de l'année dernière, la *Revue Coloniale*

et Maritime a publié des documents précieux sur l'époque qui a précédé la conquête; M. Margry, dans le *Journal de l'Instruction Publique*, a fait paraître une suite d'articles que nous avons eu occasion de mentionner ici; dans l'*Economiste Français*, M. Rameau a continué de nous intéresser au sort des Acadiens. Tout dernièrement, c'était le tour de la *Revue Contemporaine*.

Sous le titre de *Légende du Meschucbé*, M. Xavier Eyma s'est attaché à peindre à traits rapides la découverte du Mississippi et la colonisation de la Louisiane; mais il faut bien se garder de voir dans cet écrit rien de légendaire, si ce n'est le titre et un peu le style. M. Eyma a puisé aux bonnes sources: Charlevoix, Gayarré, Martin, Sparks, etc., etc., mais il en a oublié, et des meilleures. Le journal du père Marquette, celui de Joutel, l'histoire de Garneau, les publications de MM. L. Guérin et Margry, s'il les avait consultés, l'auraient mis en garde contre plus d'une erreur. Il use très-largement du P. Hennepin, quoiqu'il convienne que son récit est un peu légendaire; ce qui ne surprendra nullement ceux qui connaissent un peu cet excentrique franciscain. Quoique l'auteur, par le genre qu'il adopte, semble vouloir se mettre à l'aise avec la critique et s'épargner à lui-même et aux autres cette ennuyeuse guerre de détails, nous ne pouvons nous empêcher de réclamer contre une ou deux assertions, et nous faisons grâce du reste.

Pour M. Eyma, Jolliet est "un jeune colon, natif de Picardie et établi à Québec où il faisait du commerce" et qui "s'était mis en tête d'accompagner dans une de ses lointaines missions, au milieu des tribus sauvages, le père Marquette, moine récollet." M. Margry réclamait pour le normand LaSalle, son compatriote, la gloire d'avoir découvert le Mississippi; M. Eyma la restitue en partie à son maître, sans doute à condition que celui-ci soit un peu de son pays; mais il se trompe lui aussi: le découvreur du Père des eaux était canadien et très-canadien. De plus, le rôle de Jolliet se trouve complètement effacé dans le récit de la *Revue Contemporaine*. Avons-nous besoin de dire aussi que le Père Marquette était un disciple de St. Ignace et non point de St. François? Il suffit de citer le passage suivant pour que chacun puisse le rectifier: "Iberville appartenait à une famille de colons français du Canada, les *Bienville*. Son père avait été tué dans une expédition contre les Sauvages, laissant onze fils. Six d'entre eux au moment où commence ce récit, avaient déjà donné leur vie à la France et étaient morts les armes à la main. Iberville était l'aîné des cinq frères survivants."

Il n'y avait point de famille de Bienville, mais M. de Bienville appartenait à la famille des LeMoynes. M. LeMoynes avait eu 14 enfants, 12 garçons et 2 filles. A l'époque dont il s'agit, trois étaient morts glorieusement les armes à la main: de Ste. Hélène, blessé mortellement au siège de Québec; de Bienville premier (que M. Eyma confond avec son frère de Bienville second), tué par les Anglais à la Baie d'Hudson; de Châteauguay, tué par les Iroquois, à Repentigny. Ceux qui survivaient étaient le baron de Longueuil, d'Iberville, de Maricour, de Sérigny, de Bienville II, fondateur de la N. Orléans, mort à 87 ans, de Châteauguay II et LeMoynes.

Ces réserves faites, nous pensons que ce travail peut être lu avec profit par tous ceux qui s'occupent de notre histoire, même par ceux qui aiment à remonter aux documents originaux et aux sources premières. L'auteur s'est surtout attaché à deux grandes figures, celles de LaSalle et de de Bienville: La Salle, en qui se réunissaient l'esprit d'entreprise et de persévérance, toutes les qualités et aussi tous les défauts nécessaires pour chercher des aventures à travers les forêts et les fleuves. De Bienville nous rappelle Champlain; esprit calme et sûr qui poursuit son œuvre sans jamais se décourager; dévouement plus fort que l'envie; ne reculant jamais devant le danger et n'aspirant qu'à une seule gloire, celle de la France. Lamothe-Cadillac, aussi, est bien tel que nous le présentent ses nombreux mémoires et ses plaintes incessantes. Seulement, quand on a parcouru tous ces tableaux, on se demande si l'histoire, avec ses formes sévères, mais imposantes, n'aurait pas mieux convenu au récit de tant d'héroïsme. Dans les monuments consacrés aux grands souvenirs, ne faut-il pas préférer une ordonnance pleine de majesté à la richesse des festons et des guirlandes?

LAUZA: Le *Moniteur Illustré des Inventions et des Découvertes*, journal universel des expositions françaises et étrangères et des progrès industriels, organe officiel de l'Institut international, deuxième année, prix pour l'étranger 26 fr., paraît tous les mois par livraisons de 22 à 40 pages in-40. M. Lauza, directeur.

LAUZA: Le *Moniteur des Brevets d'Invention*, de la France et des patentes étrangères, paraît tous les mois par livraisons de 16 à 24 pages. Prix pour l'étranger 14 fr.

Nous avons été très-heureux d'inscrire sur la liste de nos échanges ces deux belles publications. Elles sont à la France et à l'Europe ce que le *Scientific American* est à l'Amérique. La première de ces publications est de plus une excellente revue artistique et scientifique, pleine d'attrait par la variété de ses matières et par la beauté de ses gravures. Une des livraisons que nous avons reçues contient une vue du grand orgue de l'église de St. Sulpice à Paris, reconstruit par M. Caraillet et qui est un véritable chef-d'œuvre.

MATHIEU Mgr: Le pouvoir temporel des Papes justifié par l'histoire, par S. E. le Cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, in-80. 691 p.

PONTMARTIN: Nouvelles semaines littéraires, in-18, 351 p. 3 fr.

RENOUVIER: Histoire de l'art pendant la révolution, considéré principalement dans les estampes, 692 p. in-80.

TROGNON: Histoire de France, par M. Auguste Trognon. La France au moyen-âge, 481 à 1483, 2 vols, in-80, 15 fr.

DUPANLOUP: Avertissement à la jeunesse et aux pères de famille sur les attaques dirigées contre la religion, par quelques écrivains de nos jours, par Mgr. l'évêque d'Orléans, in-80, 121 p.

POITEVIN: Etude méthodique et raisonnée des homonymes et des paronymes français, 7e édition in-12, 216 p. 1 fr. 50 c. Hachette.

LE PRINCE ALBERT: Discours du Prince Albert traduits de l'anglais, par Mde. de W. et précédés d'une préface, par M. Guizot, in-80, XIX, 220 p. Hachette, 6 fr.

VALLET DE VIRVILLE: Histoire de Charles VII, t. II, in-80 XVI, 462.

DEROSNES: Méditations sur la mort et l'éternité, publiées avec la permission de S. M. la Reine Victoria, traduites de l'anglais par Charles Bernard Derosnes, 2e édition in-80, VIII, 492 p. Hachette, 6 fr.

C'est un choix de pensées religieuses fait, assure-t-on, par le Prince Albert dans des ouvrages allemands et qui aurait été traduit par S. M. la Reine Victoria ou sous sa direction, dans les premiers temps qui suivirent la mort du Prince.

CHEVALIER: Le Mexique ancien et moderne, in-18, 626 p. 3 fr. 50 c.

BATBIE: Traité théorique et pratique de droit public et administratif, contenant la comparaison de notre législation française avec les lois politiques et administratives de l'Angleterre, des Etats-Unis, de la Belgique, etc., t. IV Administration, in 18, 584 p.

DUVERNOIS: L'Algérie pittoresque, description, mœurs, coutumes, etc. in-18, 333 p. 3 fr.

Bruxelles, mars, 1863.

FRÉBEL: L'éducation de l'homme par Frédéric Frébell, traduit de l'allemand par la baronne de Crombrugge, in-80. 450 p. Clausser, 7 fr. 50 c.

HELBIG: Notes et dissertations sur l'histoire de l'imprimerie, in 80, 67 p. Heussner. 2 fr. 25 c.

LECOG: Botanique populaire, 408 p. 215 fig. Tarlier, 5 fr. 50 c.

Londres, mars et avril, 1863.

BELL (Andrew): "A history of Feudalism British and continental," new edition Post 8vo, pp. 376. 5s. 6d.

BONAPARTE (Prince Louis Lucien): "Langue basque et langue finnoise," Royal 4to. 20s.

HEYWOOD: "A vacation Tour at the antipodes through Victoria, Tasmania, New South Wales, Queensland and New Zealand in 1861-62." Post 8vo. 7s. 6d.

EDWARDS: "The Polish Captivity, an account of the present position of the Poles," 2 vols. 8vo. pp. 720. 26s.

Québec, avril et mai, 1863.

QUELQUES RÉFLEXIONS sur l'organisation des volontaires et de la milice de cette province, par un Vétéran de 1812, in-80. 45 p. Côté et Cie.

Les vétérans de 1812 ne sont pas très-communs aujourd'hui, et l'auteur de cette brochure se reconnaît facilement à la vigueur de son style et au caractère pratique de ses idées. Les extraits suivants seront lus avec intérêt et résument les opinions de l'écrivain sur une question d'une grande actualité. Nous nous permettrons d'ajouter que l'instruction militaire donnée aux élèves des écoles normales, contribuera grandement à faire réussir le projet qu'il recommande:

"Nous avons, pensons-nous, clairement démontré:

"1o Que ce n'est que dans les centres populeux, les grandes villes, que l'on peut organiser des bataillons de volontaires;

"2o Que ces bataillons, ainsi formés, ne peuvent être déplacés, pour un temps un peu considérable, sans courir le risque de les voir perdre leur effectif et se désorganiser;

"3o Que dans le cas, ce qui nous paraît impossible, où ces bataillons marcheraient avec tout leur effectif à la frontière, pour un temps indéfini, ce serait une injustice criante faite aux habitants des villes, qui ne sont, après tout, tenus de fournir leur contingent, que d'après le chiffre de leurs populations;

"4o Que l'organisation de compagnies volontaires, dans les parties purement agricoles de la province, est très-difficile, eu égard à la dissémination des habitants sur une très-grande étendue de territoire;

"5o Que la formation de bataillons volontaires, dans les campagnes, dans le but de l'exercice et de la discipline est chose physiquement impossible;

"6o Que sans l'organisation par bataillons, il ne peut se former de discipline et conséquemment de bonnes milices sur lesquelles le pays puisse compter à l'heure du danger.

"Que ferons-nous donc?

"Nous formerons des associations d'exercice, composées de garçons pris dans la 1ère classe des hommes de service. Si nous ne pouvons en réunir 45 à 50, nous nous contenterons de vingt-cinq à trente. Dans

chaque paroisse, il se trouvera toujours un certain nombre de jeunes gens qui auront le goût des armes et qui profiteront des instructions, n'en doutons pas. Avec ces associations d'exercice, nous n'aurons pas, sans doute, d'organisation militaire; mais nous répandrons le goût des armes et nous formerons, dans le cours de deux ou trois saisons, plusieurs sujets, de bons instructeurs d'escouades, chose bien importante et qui nous permettra de nous passer de ces sous-officiers de l'armée régulière que nous sommes maintenant obligés d'employer et de payer. Avec la perspective d'un salaire, nous créerons de l'émulation parmi notre jeunesse et nous verrons bien vite paraître, sur divers points du pays, des hommes tels que le major de brigade Szozor, pleins d'intelligence, de zèle et de capacité. Encore une fois, je sais bien qu'il y a loin de tout cela aux manœuvres de bataillons; aussi ce n'est pas comme matière de choix que je recommande les associations d'exercice, mais comme ris-aller. C'est afin de ne pas être laissés trop loin en arrière de nos frères du Haut-Canada, mieux situés que nous sous une infinité de rapports. Avec un commencement d'instruction et la grande aptitude de notre race pour le maniement des armes et pour la manœuvre, nous pourrions, espérons-le, tenir honorablement notre bout du bâton."

CÉLÉBRATION du deux-centième anniversaire de la fondation du Séminaire de Québec, 30 avril 1863, in-8o, 88 p. et portrait. Léger Brousseau.

Outre le récit de la célébration, les discours et les adresses reproduits du *Courrier du Canada*, cette élégante brochure contient une très-belle photographie faite sur une ancienne gravure et des notes pleines d'intérêt.

LE LIN: Procédés de culture et de préparation, traduction, 30 p. in-18. G. et G. E. Desbarats.

On a conseillé à plusieurs reprises en Canada la culture du lin et du chanvre, et la petite brochure dont nous accusons réception promet d'être on ne peut plus utile à nos cultivateurs.

Montréal, 1863.

BAGG: "Coins and Medals, Aids to the study and verification of Holy Writ, 12 p. in-18. Rose.

C'est une lecture faite devant la société numismatique par son vice-président. M. Bagg possède lui-même une collection de monnaies et de médailles très-considérable. M. Ferrier, M. Adélarde Boucher, M. Latour et d'autres membres ont aussi chacun leur collection indépendamment de celles que forme la société elle-même. Les collections de M. Ferrier et de M. Bagg sont remarquables par les pièces anciennes et celle de M. Boucher par les monnaies américaines et canadiennes. Quoique cela puisse surprendre à première vue, il y a déjà beaucoup à dire en numismatique sur les monnaies de cuivre frappées en Canada à diverses époques.

HODGINS: "Easy Lessons on general geography, by George Hodgins, in-4o 80 p. Lovell.

C'est un abrégé du livre atlas déjà publié par M. Lovell. Il est mis à la portée des commençants et renferme de nombreuses cartes et gravures.

### Petite Revue Mensuelle.

Depuis notre dernière livraison, les événements politiques se sont précipités dans notre pays. Le nouveau cabinet s'est complété par la nomination de l'Hon. M. Drummond au portefeuille des Travaux-Publics et par celle de M. Huntingdon à la charge de Solliciteur-Général; les élections que nous annonçons sont déjà plus d'à moitié faites. Il est encore impossible d'en apprécier tous les résultats. Des scènes regrettables ont signalé plus qu'à l'ordinaire l'exercice de ce droit du sujet britannique, et la violence de l'esprit de parti qui, depuis quelques années avait eu pour seule arène le journalisme, s'est traduit dans plusieurs circonstances par un recours à la force physique.

Il n'en est point de même en France, où les élections, qui ont eu lieu en même temps que les nôtres, se sont passées avec la plus grande tranquillité. Il y a ceci de particulier que le gouvernement y favorise officiellement certains candidats, tandis que d'autres, qui cependant n'appartiennent à aucune espèce d'opposition et sont tout dévoués à la dynastie régnante, n'ont point cet avantage. Certains écrivains ayant désigné ces derniers comme *candidats indépendants*, le gouvernement s'est offensé de cette hardiesse et a rappelé aux journaux que les candidats ministériels n'abdiquaient point leur libre arbitre. Le *Charivari*, qui depuis longtemps n'avait pas eu d'inspiration aussi heureuse, a dit qu'alors on pourrait désigner les candidats non recommandés par les lettres S. G. D. G., qui veulent dire "sans garantie du gouvernement." On sait qu'en France, tous les objets en métal doivent être contrôlés à la monnaie et qu'on appelle *garantie du gouvernement* le titre qui leur est donné par les essayeurs.

Des 283 membres dont se compose le corps législatif, les oppositions de diverses nuances en comptent 26, dont 8 à Paris et 18 dans les départements. Ce nombre peut nous paraître peu formidable; mais on doit dire: *ponderatur et non numerantur*. Ce qu'il y a d'alarmant, c'est que ces opposants sont presque tous des orateurs de première force et les chefs des vieux partis qui jusqu'ici s'étaient tenus à l'écart, enfin des hommes que l'on a droit de considérer comme hostiles à la dynastie impériale. C'est par exemple, M. Thiers, l'orléaniste; M. Berryer, le légitimiste; M. Marie, le républicain. "L'opposition anti-dynastique, dit

M. Gaillardet, qui n'était que de cinq voix dans l'ancienne chambre sera quadruplée dans la nouvelle. Les hommes clairvoyants de la presse indépendante n'avaient point espéré d'avantage. Mais ce qui a dépassé toutes leurs espérances et a donné une portée considérable au succès de l'opposition, c'est la victoire qu'elle a remportée dans Paris où l'on peut dire que sa liste entière a passé, car si M. Guéroult n'a pas été élu dans la 6e circonscription, il a eu la majorité relative et son élection semble assurée au prochain tour de ballottage. C'est là un fait sans précédent dans l'histoire politique de Paris et dont la signification est aggravée par le caractère anti-dynastique et les opinions avancées des candidats, par l'art avec lequel ils manient la parole et par les majorités écrasantes qu'ils ont obtenues."

D'un autre côté, cependant, le retour à la vie publique de ces grandes illustrations, qui s'abstenaient de concourir en aucune manière au fonctionnement du nouvel ordre de choses et qui, d'après le mot de M. Thiers, avaient émigré à l'intérieur, ne peut-il pas être considéré comme un triomphe de l'empire, comme une preuve que le nouvel ordre de choses est tellement consolidé et accepté par la France que ses plus grands ennemis sont obligés de le reconnaître même pour le combattre?

Parmi les hommes des vieux partis, comme on les appelle, MM. Thiers, Marié et Berryer ne sont pas les seuls qui aient décidé de retourner à la vie publique; mais MM. Odilon Barrot, de Montalembert, de Rémusat, Casimir Perrier, Dupont de l'Eure et Gustave de Beaumont, qui, eux aussi, s'étaient laissés porter, ont échoué dans leurs candidatures. Le collège électoral où se portait M. Emile Keller est du nombre de ceux qui se trouvent obligés à un nouveau scrutin, le premier n'ayant donné de majorité absolue à aucun candidat. On ignore donc encore si ce jeune et hardi jouteur du parti catholique reprendra sa place au corps législatif. Parmi les hommes nouveaux, se trouvent deux écrivains très-remarquables, que l'on dit aussi très-habiles à se servir de la parole, MM. Jules Simon et Eugène Pelletan. M. Dufaure a perdu trois élections; mais, peu découragé, on assure qu'il se présentera à Paris si M. Havin, élu pour une de ses circonscriptions et pour Thorigny, opte pour ce dernier collège. Dans tous les cas, le nouveau corps législatif offrira dans ses débats un intérêt beaucoup plus grand que l'ancien, et le moment actuel paraît être pour la France celui d'une sorte de renaissance politique.

Déjà l'on assure que l'Empereur, toujours prompt à saisir les symptômes des crises politiques et à prendre son parti des circonstances qu'il ne peut contrôler, se prépare à faire de nouvelles concessions à l'esprit constitutionnel, à ce *parlementarisme* dont on a dit et dont on dit encore tant de mal.

Parmi les causes qui ont indisposé Paris et les autres grandes villes contre le gouvernement, se trouve la guerre du Mexique, plus longue, et plus coûteuse qu'on ne se l'était imaginé. On a dit que la France était assez riche pour payer sa gloire; mais elle trouve qu'elle en a une suffisante provision et que cette dépense, toute de luxe aujourd'hui, ne l'enrichit point. Malheureusement pour le gouvernement de l'empereur, la nouvelle de la prise de Puebla, qui aurait pu modifier favorablement l'opinion, sera arrivée trop tard pour agir sur les élections.

La prise de Puebla a donné raison à la sage lenteur du Général Forey, et le *Courrier des Etats-Unis*, qui avait eu à défendre ses opérations contre les sarcasmes des journaux américains, où l'on avait ressuscité le fameux "*Sebastopol not yet taken!*" leur dit spirituellement que, vu leurs grandes sympathies pour la France, il espère que la prise de Puebla les consolera de ne pas avoir encore pris Vicksburgh. Quoiqu'il en soit, le siège de cette dernière ville et les campagnes qui l'ont précédé font beaucoup d'honneur au Général Grant et sont au nombre des faits militaires que les fédéraux peuvent citer avec avantage. Il n'en est pas de même de la panique qui a jeté, ces jours derniers, tout le Nord dans la plus grande confusion. On a cru à un mouvement offensif du Général Lee et à une invasion de divers Etats; on a même tremblé pour Washington; on a demandé de nouvelles recrues et on a appelé les milices sous les armes de tous côtés; tandis qu'il ne s'agissait que de quelques incursions peu importantes des sécessionnistes, comme il y en a déjà eu plusieurs depuis le commencement de la guerre. On persiste à croire cependant que Lee est décidé à frapper un grand coup et que les escarmouches dont il a été question n'ont été faites que pour donner le change.

Rien, du reste, ne fait prévoir que l'on approche de la fin de cette terrible guerre civile, et il est probable que ni le nord, ni le sud ne s'y seraient aventurés si le premier n'avait pas cru pouvoir écraser l'insurrection dans une campagne de quelques semaines, et si le second n'avait point compté sur la prompt intervention de la France et de l'Angleterre.

Les peuples, du reste, qui comptent sur l'étranger pour établir leur indépendance sont sujets à bien des mécomptes, témoin la Pologne, tant de fois insurgée, mais jamais libre. Notre propre pays a fait, en petit, une expérience de cette vérité, et toutes les sympathies des Etats-Unis ont été de peu de secours aux insurgés de 1837 et de 1838, qui ont sacrifié inutilement leurs vies et leurs propriétés dans une lutte trop inégale pour qu'elle pût présenter aucun doute au résultat. Par une bien remarquable coïncidence, les deux principaux acteurs de ce drame, pour bien dire improvisé, viennent de disparaître ensemble de la scène de ce monde: Lord Seaton, autrefois Sir John Colborn, est mort à Torquay, à l'âge de 86 ans, et le Dr. Wolfred Nelson, à Montréal, à l'âge de 71 ans.

Sir John Colborn s'était distingué dans les guerres de l'Empire et

particulièrement à Waterloo, où une attaque de flanc qu'il commandait à la tête du 52<sup>e</sup> régiment, contribua puissamment à repousser la colonne de la garde, commandée par le maréchal Ney, au moment le plus décisif de la bataille. Il fut gouverneur de Guernesey, puis lieutenant gouverneur du Haut-Canada, de 1829 à 1835. De cette époque, il fut commandant des forces, puis administrateur du Bas-Canada en 1837, au départ de Lord Gosford, administrateur de nouveau au départ de Lord Durham; puis enfin gouverneur général jusqu'à l'arrivée de M. Poulet Thompson, (depuis Lord Sydenham) le 16 octobre 1839. La législation du Conseil Spécial, sous son gouvernement, l'incendie des villages de St. Denis et de St. Benoît par les volontaires, les exécutions politiques et d'autres actes de répression d'une grande sévérité, ont rendu son nom peu populaire dans le Bas-Canada. Son portrait, publié dans l'*Illustrated London News*, donne l'idée d'une grande inflexibilité de caractère. Comblé d'honneurs, et appelé à la Chambre des Lords sous le titre de Lord Seaton, au retour de ce pays, il n'y prononça qu'un seul discours au sujet de l'union des Canadas. Il s'opposa à cette mesure pour des raisons semblables à celles qui ont été données par le juge-en-chef Robinson, dans sa brochure. Il craignait la combinaison des partis radicaux des deux Provinces et qu'une union prématurée ne vint à rendre impossible, plus tard, la confédération de toutes les colonies, qu'il croyait nécessaire.

En 1840, il fut nommé Lord Haut-Commissaire des îles ioniennes, poste qu'il occupa jusqu'en 1849. Il se montra, cette fois, très-conciliant et donna à ce peuple une constitution qui a été, depuis, la cause de beaucoup de difficultés et a fait qu'en dernier lieu, l'Angleterre s'est montrée disposée à renoncer à son protectorat. Depuis, Lord Seaton a été commandant des troupes en Irlande, et, en 1860, il fut élevé à la dignité de Maréchal.

M. Wolfréd Nelson était fils d'un officier du commissariat anglais, et naquit à Montréal le 10 juillet, 1792. Il étudia la médecine sous le Dr. Carter, à Sorel, fut admis à la pratique en 1811, et s'établit de suite à St. Denis, sur la rivière Chambly, endroit qu'il devait rendre célèbre par le seul avantage considérable qu'aurait remporté les insurgés canadiens sur les troupes anglaises.

En 1812, il marcha à la frontière comme chirurgien du bataillon de son comté. En 1827, il lutta contre le procureur-général, M. James Stuart, pour la représentation du bourg de Sorel, et, après une élection de sept jours, élection des plus acharnées, il fut proclamé élu à la majorité de deux voix. Le procureur-général, irrité de ce revers intenta de nombreuses poursuites pour parjure, et sa conduite injuste dans cette circonstance fut au premier rang parmi les actes qui causèrent, longtemps après, sa destitution. Pendant longtemps, Wolfréd Nelson et son frère, Robert, furent en chambre les partisans les plus énergiques et les plus hardis de M. Papineau et du parti libéral. En 1837, il présida la mémorable assemblée des cinq comtés de la rivière Chambly, à la suite de laquelle des mandats d'arrestation furent lancés par le gouvernement. Il résolut de se soustraire à cet acte du pouvoir, et ses partisans se retranchèrent dans le village de St. Denis, où ils résistèrent avec succès aux boulets de la division du Général Gore, qui fut obligée de battre en retraite. Les insurgés ayant été battus à St. Charles, par le Col. Wetherall, M. Nelson dut abandonner sa position où il se trouvait cerné. Il parvint à s'enfuir, et il avait presque gagné la frontière lorsqu'il fut arrêté et amené prisonnier à Montréal. Exilé aux Bermudes par Lord Durham, il fut mis en liberté par le désaveu des actes de ce gouverneur par le gouvernement impérial, et il arriva aux États-Unis le 1<sup>er</sup> novembre 1838. Il y vécut jusqu'au mois d'août 1842, où il revint à Montréal avec sa nombreuse famille. Il trouva de vives sympathies, et s'étant refait une clientèle avec assez de rapidité, il fut élu par le comté de Richelieu, en 1844, contre M. Viger, alors premier ministre, et demeura en Chambre jusqu'en 1851, où il fut nommé inspecteur des prisons et hôpitaux, charge qu'il occupa encore lors de son décès. Il fut, de plus, élu à deux reprises maire de la cité de Montréal, et sut gagner, dans cette charge, l'estime de ceux même que ses antécédents avaient dû préjuger le plus fortement contre lui. Homme d'une haute stature, d'une physionomie grande et sévère, d'un caractère fougueux et indomptable, M. Nelson était un orateur véhément, un partisan actif et intrépide, un politique honnête et désintéressé jusqu'au dévouement et à l'abnégation. Chevaleresque, sensible, bon et charitable, il alliait des qualités bien différentes et comme étrangères en apparence à sa fière nature; il dut à cet heureux mélange de conserver le respect et même la sympathie de ses adversaires dans des circonstances où la chose semblait presque impossible.

Il nous faut ajouter à ces deux biographies un peu étendues pour notre cadre si restreint une courte mention de quelques autres hommes remarquables disparus dans les deux ou trois derniers mois. Ce sont les Hons. Harwood et Hollis Smith, conseillers législatifs, M. le juge Connors, homme d'une grande originalité de talent et de caractère, qui fut pendant quelques années député et fut Solliciteur-Général dans le ministère Brown-Dorion; M. Stewart Derbyshire, ancien attaché de Lord Durham, imprimeur de la *Gazette du Canada*, un des amateurs de tableaux et un des bibliophiles les plus distingués qu'il y ait dans ce pays; M. George Burns Symes, un de nos premiers négociants et qui laisse une fortune d'un delà d'un million de piastres; enfin l'Hon. M. Elmsley, la providence vivante des catholiques du Haut-Canada en général et de ceux de Toronto en particulier. Fils du juge en chef Elmsley, il avait hérité des talents et surtout de l'honnêteté et de la générosité de son père, qui remboursa un jour £500 à un plaideur malheureux parce qu'il s'imaginait, (à tort, assurément) qu'il était la cause de ce malheur.

M. Elmsley, marié à une catholique, fille de l'hon. Lewis Sherwood, embrassa la même religion et ne cessa de travailler à fonder et à maintenir des institutions de bienfaisance et de charité. Les premières écoles catholiques de Toronto furent établies à ses frais; le Collège de St. Michel et l'École de la Providence peuvent être considérés comme fondés par lui, et la cathédrale de Toronto, les autres églises et les couvents et hospices de cette partie de Haut-Canada lui doivent aussi en grande partie leur existence.

A toutes ces pertes que le pays vient de faire s'ajoute celle d'un homme qui lui était sincèrement dévoué et qui n'a pas peu contribué à faire connaître le Canada à la France. Nos lecteurs apprendront avec douleur la mort de M. de Puibusque qui a orné si souvent notre feuille de ses belles productions, prose ou poésie. Nous ne pouvons à l'instant même rendre justice à cette noble existence; nous y reviendrons plus tard.

M. de Puibusque, on se le rappelle, avait écrit pour la fête de St. Jean-Baptiste, il y a quelques années, une jolie pièce de vers *Les Couleurs du Canada*, qui fut publiée dans ce journal. Nous donnons cette année à nos lecteurs tout un poème de Victor de Laprade où la vie et la mort de notre patron sont racontées d'une manière admirable. Nous faisons en même temps le souhait que notre belle fête nationale qui tombe juste au lendemain de luttes si violentes et si acharnées puisse apaiser un peu les passions politiques et rappeler à nos compatriotes que, s'ils ne peuvent s'empêcher de différer d'opinion, il ne leur est point permis de se détester et de se persécuter mutuellement.

## NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

### BULLETIN DES SCIENCES.

—L'héliochromie.—M. Niepce de Saint-Victor, à qui les études et les pratiques photographiques doivent tant, s'occupe depuis plusieurs années de reproduire des images colorées à l'aide de la chambre noire sur les plaques daguerriennes. Il a mis récemment sous les yeux de l'Académie des sciences quelques épreuves assez bien réussies, en présentant un cinquième mémoire sur ce sujet intéressant. Les travaux de M. Niepce méritent une grande attention. Nous devons donc en donner un aperçu, pour les signaler à ceux qui suivent avec intérêt les progrès de l'art photographique. Jusqu' alors l'auteur avait rencontré de grandes difficultés pour la reproduction de la couleur jaune, en même temps que celle des autres couleurs. Par un nouveau mode de préparation des plaques, il est parvenu à l'obtenir avec certitude. Il suffit pour cela de chlorurer les plaques d'argent dans un bain composé d'hypochlorite de soude, au lieu de se servir de l'hypochlorite de potasse. Dans les conditions que M. Niepce indique en détail, les couleurs se produisent avec des teintes très-vives, et les noirs souvent avec toute leur intensité. Il faut, dans ce but, employer de préférence les plaques qui donnent par l'action du reagent une belle teinte rouge-cerise, ainsi que celles qui sont les plus tendres à recuire: elles sont plus sensibles à la lumière, pourvu que la couche de chlorure d'argent ne soit pas trop épaisse. La plaque doit être en outre recouverte d'un vernis à base de chlorure de plomb, pour obtenir la fixation des couleurs.

Ce n'est pas seulement au point de vue de la reproduction des images colorées,—ce qui serait cependant un progrès considérable et vivement désiré,—que les recherches de M. Niepce de Saint-Victor en héliochromie ont une grande importance. Un fait constaté par ces recherches leur donne une valeur scientifique de premier ordre. Elles semblent avoir établi, en effet, que toutes les couleurs binaires sont décomposées par l'héliochromie. Un vert naturel, par exemple, comme celui de l'émeraude ou de l'arsénite de cuivre, etc., se reproduit exactement; s'il s'agit, au contraire, d'une couleur composée, comme celle qui résulte du jaune de chrome et du bleu de Prusse, le bleu seul est obtenu. Il paraît donc y avoir là un moyen de distinguer les couleurs simples des couleurs complexes, en même temps qu'une preuve du caractère élémentaire de chaque couleur du spectre solaire.—*Moniteur Illustré des Inventions.*

—On sait qu'avec le système Morse en usage jusqu'ici, toute dépêche est transmise à destination au moyen de signes conventionnels marqués par un stylet sur une bande de papier. Un employé traduit la dépêche en langage Morse à la station de départ: un employé traduit le langage Morse en écriture ordinaire à la station d'arrivée. L'appareil Caselli ne nécessite plus cette double expédition; il est autographe; il est automatique.

La dépêche écrite par l'expéditionnaire est directement placée sur le pantélégraphe; elle se reproduit d'elle-même, sans le secours d'aucun agent, à la station d'arrivée et trait pour trait, point pour point. Vous écrivez quelques lignes à Paris, vous dessinez un portrait, un plan; quelques minutes après, les lignes, le portrait, le plan sont reproduits à Marseille avec la plus scrupuleuse fidélité. En un mot, le pantélégraphe envoie, en quelques instants, comme ne le donnerait pas, sur place, le plus habile calligraphe ou dessinateur, le calque, le fac-simile d'une dépêche ou d'un portrait. C'est une merveille.

Nous croyons donc utile, puisque la question est en ce moment à l'ordre du jour, de décrire avec quelque détail le bel appareil de M. Caselli. On se fait d'ailleurs si peu l'idée des difficultés de toute nature que pré-

sentent les transmissions électriques; on a propagé, encore tout récemment, de telles erreurs, qu'il y a lieu d'éclaircir le sujet et d'éclaircir l'opinion sur des phénomènes complexes et beaucoup trop ignorés même, parait-il, de quelques hommes de science.

Le pantélégraphe se compose simplement d'un long pendule de 2 mètres de longueur terminé à sa partie inférieure par une lourde lentille assujettie à se mouvoir entre deux électro-aimants. Ces bobines électromagnétiques ont pour fonction de commander la marche du pendule. Elles s'aimantent et se désaimantent sous l'influence du courant à chaque oscillation, et retiennent la lentille pendant une fraction de seconde. Celle-ci tombe ensuite, remonte jusqu'à la bobine opposée en vertu de sa hauteur de chute, puis retombe, et les oscillations se perpétuent ainsi.

Vers le milieu de la tige du pendule est fixée une bielle horizontale reliée par son extrémité à la partie inférieure d'un petit bras de levier vertical, qui supporte le stylet; au-dessous et en contact se trouve la surface cylindrique sur laquelle on place le papier de la feuille comme sur un papier. Le mouvement de va-et-vient du pendule entraîne la bielle et oblige le bras de levier, et, par suite, la pointe à s'avancer successivement de droite à gauche et de gauche à droite en s'appuyant constamment sur le papier. Le stylet parcourt ainsi toute la surface dans le sens transversal; en même temps et à chaque oscillation du pendule, une vis sans fin commandée par un engrenage fait avancer le stylet d'une fraction de millimètre et dans le sens perpendiculaire. Chaque point de la dépêche est donc forcément et successivement touché par la pointe. Tel est brièvement tout le mécanisme moteur. On peut maintenant imaginer à la gauche du pendule une petite bielle comme à sa droite, commandant le mouvement de va-et-vient et l'avancement d'une seconde pointe, et l'on aura tout l'appareil, tout le pantélégraphe. Chaque instrument est double; on utilise donc l'oscillation du pendule dans chaque sens, ce qui permet d'envoyer ou de recevoir à la fois deux dépêches distinctes.

On conclura sans peine de l'aperçu précédent que, pour faire marcher rigoureusement, en même temps, les pointes à la station de départ et d'arrivée, il suffit d'obtenir le synchronisme des pendules moteurs, soit l'aimantation et la désaimantation simultanée des électro-aimants. M. Caselli parvient à ce résultat à l'aide de deux horloges régulatrices. On conçoit de suite que si l'on arrive à faire fonctionner simultanément ces horloges, le balancier, à chaque oscillation, pourra envoyer ou interrompre le courant dans les bobines et déterminer le synchronisme des pendules moteurs. Or, il n'est rien de si facile que de s'apercevoir que les deux horloges ne sont pas d'accord; la dépêche, en effet, au lieu de se produire au commencement de la feuille de papier, apparaît vers le milieu et de traverser; donc, pour assurer le synchronisme des horloges, la question est simplement ramené à retarder ou avancer l'une d'elles jusqu'à ce que la dépêche apparaisse droite et à partir d'une ligne de repère marquée sur le papier chimique.

Pour régler une horloge, l'avancer, par exemple, il suffit d'augmenter la vitesse du balancier, ce que l'on fait habituellement en remontant un peu la lentille; mais ici, comme il faut régler pendant la marche le plus souvent, et comme on opère d'ailleurs sur des millièmes de seconde, on a été obligé d'avoir recours à une disposition spéciale. Un petit ressort, placé à droite du balancier, et qu'un bouton permet d'avancer plus ou moins, limite constamment son oscillation. On gagne ainsi de ce côté l'espace qu'il aurait fallu au balancier pour franchir la fin de l'oscillation de l'aller et le commencement de l'oscillation de retour. On augmente donc sa vitesse. Un effet inverse produirait le retard. Cet artifice, extrêmement ingénieux, permet de toujours accorder, même pendant le service, les deux horloges, et par suite la marche des deux stylets.

On remarquera en passant que la seule partie délicate du système, les horloges régulatrices, sont tout à fait indépendantes du pantélégraphe lui-même, qui reste un instrument grossier, à l'abri des dérangements et complètement pratique.

On connaît maintenant tout le système de M. l'abbé Caselli; nous ajouterons seulement qu'une petite sonnerie est placée sur l'appareil à portée de l'employé.

C'est un véritable petit télégraphe Morse acoustique, qui facilite beaucoup la transmission des ordres de service.

Les hommes spéciaux, qui voudront connaître le pantélégraphe dans tous ses détails en trouveront une excellente description avec figures à l'appui dans le recueil si savamment et si consciencieusement rédigé par l'ingénieur électricien de l'Administration des lignes télégraphiques, M. le comte Du Moncel: *Exposé des applications de l'électricité*, Ve volume.

Tout le monde conçoit à présent, sans qu'il soit utile d'insister, tout le secret des transmissions autographiques. S'agit-il d'envoyer de Paris à Marseille une dépêche, un plan, de la musique; écrivez sur le papier métallisé et placez ce papier sur la surface pupitre du pantélégraphe. Faites jouer la sonnerie pour prévenir que l'appareil va se mettre en marche, laissez osciller le pendule; la pointe va parcourir le papier.

Quittons la station de Paris et supposons-nous au poste de Marseille; nous y retrouverons le pendule en mouvement et le stylet se promenant sur le papier chimique. Des points apparaissent çà et là, puis des lignes, des commencements de lettres qui naissent à mesure que la pointe avance, enfin, les traits se coordonnent, et la dépêche est entièrement reproduite sans le secours de la main de l'homme. Il n'est rien de si singulier que de voir ainsi sur le pupitre de droite et de gauche du pantélégraphe se dessiner, peu à peu comme par magie, de ce côté: des mots; de celui-ci un paysage, un portrait; on ne saurait véritablement rester froid en face de cette merveille qui permet à un dessin de se décal-

quer lui-même, d'envoyer en quelques minutes son fac-similé à des centaines de lieues de distance.

Les dessins ainsi reproduits paraissent à beaucoup de personnes supérieurs aux originaux, en raison du moelleux des traits électro-chimiques.

Nous avons vu et admiré les portraits dessinés et transmis à 400 lieues par MM. Bertail et Baugniot. Rossini lui-même, qui cherche le beau sous toutes ses formes, a composé, en l'honneur de l'inventeur et transmis à Marseille, quelques phrases musicales, désormais deux fois célèbres, qui font le tour des salons de Paris. On a pu jouer à Marseille en même temps qu'à Paris l'improvisation de notre grand maître.

M. Caselli est même parvenu à pénétrer l'espace. L'expérience tient du prodige. Nous avons vu apparaître sur son étonnant appareil placé à l'Administration télégraphique une très-jolie rose aux brillantes couleurs que l'appareil de transmission nous envoyait de l'Observatoire impérial. Les pétales étaient d'un très-beau rose, les feuilles d'un très-beau vert. Ces colorations sont obtenues par des procédés analogues à ceux qu'on emploie pour peindre les fleurs sur étoffe.

Le télégraphe autographique de M. Caselli transmet sans peine trente dépêches de vingt mots par heure. On peut à l'ailleurs autographier ces dépêches, ce qui donne au pantélégraphe une vitesse de transmission exceptionnelle. Les mélanges accidentels qui se manifestent sur les lignes sont avec lui à peu près insignifiants. On transmettait un jour de Paris à Amiens le portrait de Sa Majesté l'Impératrice. Un mélange se produisit avec une figure sur laquelle on expédiait une dépêche Morse. Le portrait ne s'en dessina pas moins avec netteté; seulement, dans quelques parties, on distinguait plus ou moins signaux Morse. — *Comtes*.

#### BULLETIN DES BEAUX-ARTS.

— L'art de la photographie a fait de très-grands progrès parmi nous, et plusieurs de nos compatriotes s'y livrent avec succès. La main des cartes de visite et des albums contribue à en faire une profession assez lucrative. Parmi les canadiens qui se distinguent comme photographes se trouvent M. Dion, à Montréal, et M. Livernois, à Québec, le premier surtout par l'entente de la pose et de l'effet, le second par l'exécution nette et vigoureuse de ses copies. Nous aurions dû mentionner il y a longtemps une superbe photographie peinte à l'huile dont le premier de ces artistes a fait cadeau à l'École Normale Jacques-Cartier. C'est un portrait d'un écrivain bien connu et bien regretté de nos lecteurs, l'ancien assistant-rédacteur de ce journal, feu M. Joseph Lenoir. Nous avons fait exécuter à Paris, d'après la photographie de M. Dion, une gravure sur bois que nous publierons dans une de nos prochaines livraisons avec une biographie de M. Lenoir.

Un des usages les plus utiles de la photographie, c'est la reproduction d'anciens monuments, de gravures rares, de collections historiques, dont on assure par là, à peu de frais, la conservation. M. Livernois s'est dévoué à des œuvres de ce genre avec une intelligence qui mérite le plus grand encouragement. Il a déjà donné un portrait du colonel de Salaberry, avec un plan de la bataille de Châteauguay, et nous avons maintenant devant nous: 1<sup>o</sup> la série complète des évêques de Québec copiée sur les tableaux qui sont à l'Archevêché; 2<sup>o</sup> douze vues de Québec, en 1759, immédiatement après le siège, d'après des gravures très-rarees publiées à cette époque; 3<sup>o</sup> une très-belle photographie du troisième concile provincial de Québec, renfermant de bons portraits des évêques, des théologiens et des autres ecclésiastiques qui en ont fait partie. Il est inutile de signaler tout l'intérêt historique qu'offrent ces différents ouvrages; nous nous contenterons de dire que M. Livernois a surmonté des difficultés assez grandes dans leur exécution. On peut se procurer ces séries soit en grand pour encadrer, soit sous le format de carte de visite pour les placer dans des albums. Rien de mieux pour une famille que d'avoir à son foyer tous ces souvenirs qui sont autant de pages de l'histoire, pleines de charme et d'instruction.

— On nous avait souvent parlé de la maison Rob. Hendery, et, curieux d'en voir les ouvrages, nous allâmes visiter cet établissement d'orfèvrerie de tous genres. Nous n'avions pas été trompé sur le talent de M. Hendery. C'est un véritable artiste, et les objets d'art qu'il nous montra avec une extrême obligeance, prouvent que Montréal possède aujourd'hui des hommes remarquables et qui feront progresser les arts. C'est à nous de faire connaître ceux qui les cultivent avec distinction. Donc, Mr. Hendery fait en ce moment une œuvre d'art; c'est un candélabre en argent massif sous la forme d'un grêle sortant d'un socle triangulaire; sur la plate-forme du socle sont posées les statuette, en argent massif, de Jacques-Cartier, de Mgr Plessis et de Montcalm; ces statuette sont admirablement travaillées. Des médaillons ornent les faces du socle, et chaque angle est gracieusement orné de pendentifs représentant des fleurs fouillées et ciselées avec un rare talent. Chaque bobèche est accompagnée du feuillage de l'érables qui tombe avec un charmant abandon.

Quoiqu'il soit cette magnifique pièce ne soit pas encore terminée, les parties séparées, que nous avons examinées avec soin, dénotent de la part de M. Hendery le désir de se mettre à la hauteur des meilleurs orfèvres de la métropole. Nous félicitons sincèrement cette maison d'avoir si bien reproduit la composition de M. Frérot, dont le talent est constaté par plus de vingt années d'expérience passées chez les meilleurs orfèvres de la grande cité de Londres. — *Les Beaux-Arts*.